

BANKERS
UNION BANK OF CANADA

ORGANIZED BY THE FARMERS
OF WESTERN CANADA

WE WRITE

FIRE
HAIL
LIVE STOCK
AUTOMOBILE
ACCIDENT AND
SICKNESS
GUARANTEE BONDS
BURGLARY
LIABILITY
PLATE GLASS AND
LIFE
INSURANCE



HEAD OFFICE
CALGARY, ALBERTA.
BRANCH OFFICES
WINNIPEG, MAN.
SASKATOON, SASK.
VANCOUVER, B.C.

FARMS LISTED
AND SOLD ON COMMISSION

Calgary, 19 Juin 1920.
Province de Alberta
Canada.

A Monsieur Jos. Seraphim Aime Ashby,
Notaire Public
Lachine, Que.

Monsieur,

Vous avez entendu parler, sans doute, de notre Société, organisée par les fermiers dans l'Ouest du Canada. Les fermiers ont constitué cette Société Commerciale sous Actions. (incorporated) sous la raison de "United Grain Growers Limited". Cette Société opère au profit des fermiers, et ses affaires sont conduites par des fermiers.

Nous nous permettons de vous remettre sous pli quelques brochures d'où vous verrez que le but de notre organisation est d'aider les fermiers dans leurs affaires, d'acheter les machines pour eux, etc. et, en général tout ce qu'ils nécessitent pour leurs fermes, et de vendre aussi leurs produits. De cette manière notre Société rend aux fermiers de bons services et les aide à obtenir du succès.

Nous ne voudrions pas prendre votre temps précieux par une longue lettre; nous croyons que vous trouverez toutes les informations dans nos brochures. Toutefois, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le "Land Department" de notre Société, vu que les affaires de terres constituent le programme de notre Bureau.

Ce Département de notre Société a été organisé dans le but d'aider les colons qui arrivent dans nos provinces à acheter des terres, des fermes, à des conditions qui puissent leur garantir le succès. Les opérations de notre Bureau se propagent sur les deux provinces d'Alberta et de la Colombie Anglaise. Et les informations fournies par nous aux acheteurs de terres, sont absolument correctes; de reste, notre Société les garantie comme telles. Nous avons obtenu des terres, des fermes, des confortables chez-soi, pour un assez grand nombre de fermiers arrivés ici de l'Est du Canada.

Nous n'ignorons pas que vous avez beaucoup d'influence dans votre district, et nous sommes convaincus que vous connaissez toutes les personnes de votre pays qui ont en vue émigrer à l'Ouest pour y acheter des terres.

a

Proposé par
Secondé par

Attendu que certains travaux ont été faits au cours
d'eau appelé Rivière Bouchard

Attendu que l'inspecteur Municipal de la Ville de Dorval
Mr. Auguste Décarv, a été autorisé par résolution adoptée par le Bu-
reau des délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier
en date du

de faire faire ces travaux, et par résolution du dit Bureau des délé-
gués de faire l'acte de répartition nécessaire pour répartir le cout
de ces travaux sur les personnes y intéressées le tout de la manière
indiqué par le procès-verbal de Léon Forest en l'année 1884. et en
conformité du Code Municipal de la province de Québec.

*est les
fruits
personnes
travaux
travaux
travaux
travaux*

Attendu que le dit acte de répartition a été fait et déposé
ce jour.

Attendu que le dit document a été examiné et trouvé conforme
à la loi

Qu'il soit résolu que le Bureau des Délégués des Comtés
d'Hochelaga et Jacques-Cartier

*part et les frais chargés
aux intéressés dans la dit groupe
d'eau qui rapporte avec les travaux
dit de travaux d'entretien et
homologuer à toutes fins
de droit le dit acte de répartition
sel que susdité*

adopté

Nous vous saurions bien gré si vous pourriez nous fournir les noms et les adresses de ces personnes; nous leur écrirons et leur donnerons les détails des fermes que nous avons à cette heure sur notre liste de ventes.

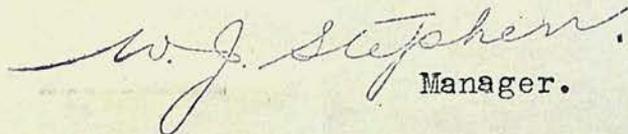
Pour vous dédommager de vos peines et de votre perte de temps, nous vous proposons de participer à la proportion de vingt-cinq pour cent de notre commission totale sur la vente de terres aux personnes que vous auriez pu intéresser dans l'achat ou que vous puissiez nous envoyer ici. Notre commission est de cinq pour cent de la somme de vent avec un minimum d'un dollar par acre.

Nous sommes prêts aussi de vous fournir des copies de nos listes de fermes à vendre, mises à jour.

Dans le cas où il y aurait dans les autres districts de votre province des personnes de votre connaissance, que vous désirez nous recommander comme agents de notre Département, nous leur écrirons avec plaisir, en citant votre nom, et nous leur donnerons les détails nécessaires.

Nous aimons à espérer que nous réussirons à conclure avec vous un arrangement, mutuellement avantageux, afin d'opérer ensemble, et dans l'attente de votre réponse estimée, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations bien sincères

UNITED GRAIN GROWERS SECURITIES CO. LTD.
Per


Manager.

S/B.

Baie D'Urfe
Sept. 20/20.

J. S. A. Ashby,

Sir:-

Will you please send
to my address you Prize list and
entry form as soon as possible and obidge.

Yours truly

J. B. Cairncross

Baie D'Urfe
Que.

PROPOSE par

Secondé par

Attendu que ^{au mois d'} le 30 avril 1924, les comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier ont été mis en demeure, par lettre de la Société Légale Trudeau, Guérin et Garneau, de précéder au nettoyage du cours d'eau appelé Rivière Bouchard, en conformité du procès verbal de Léon Forest, surintendant spécial, homologué en 1884.

Attendu que le 22 mai 1924 une requête dans le même sens est présentée au conseil du Comté de Jacques-Cartier par Mr. Adélard Martin, de la cité de Lachine,

Attendu que par résolution adoptée à son assemblée du 15 juillet 1924 le Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et Jacques-Cartier ont autorisé le Secrétaire-Trésorier des Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier J.S. Aimé Ashby, Notaire, de Lachine, de mettre en demeure les cité de Lachine et Ville de Dorval d'avoir à se déclarer sous le contrôle du dit Bureau des Délégués et à se nommer un délégué et un inspecteur municipal pour les fins de nettoyage du dit cours d'eau.

Attendu que le 6 août 1924 la Ville de Dorval a nommé pour son délégué Mr. Joseph Leroux, bourgeois, de la Ville de Dorval et maire de la dite localité, et Auguste Décary, cultivateur, du dit lieu pour son inspecteur municipal.

Attendu que le 7 août 1924 la cité de Lachine est nommé pour son délégué l'échevin Albert St-Onge et pour son inspecteur municipal, Adhémar Laframboise, ingénieur civil, de la cité de Lachine.

Attendu que le 4 septembre 1924 par résolution du Bureau des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga le dit Auguste Décary a été autorisé de faire l'examen des travaux à faire à la dite Rivière Bouchard et faire rapport au dit Bureau des Délégués.

Attendu que le 15 septembre 1924 le dit Auguste Décary a été autorisé par résolution du dit Bureau des délégués de faire faire le nettoyage de la dite Rivière Bouchard, au plus bas enchérisseur en conformité du dit procès verbal, mais ce pour la 6ième section seulement du dit cours d'eau.

Attendu que le dit Auguste Décary a, par contrat passé devant Mtre, J.S. Aime Ashby, Notaire, de Lachine, le 3 octobre 1924, octroyé le nettoyage de la dite Rivière Bouchard à Raffoèle Gentile, entrepreneur, de la dite Ville de Dorval, pour le prix de \$595,

Attendu que les travaux ont été dûment faits et que rapport en conséquence a été fait par le dit Auguste Décary le 7 octobre 1924.

Attendu que les frais du dit inspecteur municipal Auguste Décary en rapport avec l'exécution de ces travaux et les frais de préparation d'un acte de répartition des travaux, coût des travaux et les frais de réception de cette répartition

✓ par M. Adélard Martin de Lachine

✓ dans le quel il est intéressé

✓ en adju- géant les travaux

15 janvier - - 24

A Mr. le Maire et à MM. les Echevins de la Cité de Lachine,
Hotel de Ville,
Cité de Lachine, P.Q.

Cher Messieurs:-

Veillez trouver, ci-inclus, un compte pour la
part de la Cité de Lachine dans le coût des réparations qui
ont été faites dernièrement au cours d'eau appelé Rivière
Bouchard, dans le territoire de la Ville de Dorval,

Votre tout dévoué.

J.S.A. Ashby,

Secrétaire du Bureau des Délégués des Comtés
d'Hochelaga et de Jacques-Cartier.

Par:-

TRUDEAU GUERIN & GARNEAU

AVOCATS - - ADVOCATES

J. CHS.-EMILE TRUDEAU
CHS. EDOUARD GUERIN
ANT. GARNEAU

ADRESSE TELEGRAPHIQUE "RINDEAU"

CODE WESTERN UNION

TELEPHONE MAIN 2878
97 RUE ST-JACQUES

CHAMBRES 38 & 39

MONTREAL, 30 Avril 1924

Monsieur J.S.A. Ashby N.P.

Secrétaire Trésorier du Conseil Municipal

du Comté de Jacques Cartier

15 19ème Avenue LACHINE.

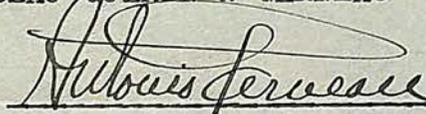
Cher Monsieur:-

Vous trouverez ci inclus une lettre adressée au Préfet et aux membres du Conseil Municipal du Comté de Jacques Cartier dont nous vous serions obligés d'accuser réception.

Vos tout dévoués,

TRUDEAU GUERIN & GARNEAU

par



AG/JM

MONTREAL, 30 Avril 1924

Monsieur le Préfet et les Membres du Conseil
Municipal du Comté de Jacques Cartier

Messieurs: -

30/4/24

Nous sommes chargés par Monsieur ADELARD MARTIN de Lachine de porter à votre connaissance que le cours d'eau de comté connu sous le nom de "Rivière Bouchard" et traversant plusieurs municipalités locales du comté de Jacques Cartier est en très mauvais ordre, particulièrement dans cette partie de ce cours d'eau située dans la ville de Dorval et formant les sections 5 et 6ème, tel que déterminé par le procès verbal de Leon Forest dûment homologué en 1884, et que des travaux d'entretien très urgents sont devenus nécessaires sur ces sections.

Cet état de choses est de nature à causer des dommages considérables aux propriétaires riverains en général et à notre client en particulier et déprécie leurs propriétés à cause des inondations qui s'y produisent par suite du mauvais état du cours d'eau.

Comme d'après la loi, les cours d'eau doivent être tenus en bon ordre et libres de toutes obstructions du 1er jour de mai, nous vous donnons avis que si les travaux de nettoyage et d'égoutement ne sont pas commencés dans un délai de

GUERIN & GARNEAU

AVOCATS - - ADVOCATES

M. CHS.-EMILE TRUDEAU

M. CHS. EDOUARD GUERIN

M. ANT. GARNEAU

ADRESSE TELEGRAPHIQUE "RINDEAU"

CODE WESTERN UNION

TELEPHONE MAIN 2878

97 RUE ST-JACQUES

CHAMBRES 38 & 39

MONTREAL, 30 Avril 1924

Monsieur le Préfet et les Membres du Conseil
Municipal du Comté de Jacques Cartier

(suite)

huit jours, des procédures seront prises pour forcer les
municipalités de comté sous la juridiction desquelles se
trouve la Rivière Bouchard à faire tels travaux.

La Corporation du comté d'Hochelaga étant l'une de
ces municipalités de comté, nous écrivons une lettre dans
les mêmes termes au Conseil de ce comté.

Au surplus notre client vous tiendra responsable
de tous dommages pouvant résulter de votre défaut de vous
conformer à la loi et aux procès verbaux relativement au
cours d'eau de la Rivière Bouchard.

Vos tout dévoués,

TRUDEAU GUERIN & GARNEAU

par



AG/JM

le 6 mai, - - - - 24.

A Mtre Ant. Garneau, Avocat,
97, rue St-Jacques,
Montréal. P.Q.

Cher Monsieur:

J'ai reçu votre lettre datée du 30 avril
dernier à moi adressée comme Secrétaire-Trésorier du Con-
seil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, avec en même
temps copie d'une lettre adressée à Monsieur le Préfet
et les membres du dit Conseil concernant la plainte de
M. Adélaré Martin au sujet de la Rivière Bouchard.

La première assemblée du Conseil Municipal
aura lieu le deuxième mercredi de juin prochain, et à cette
assemblée je me ferai un devoir de soumettre votre corres-
pondance.

Il serait peut-être bon de se rencontrer
avant l'assemblée du Conseil pour discuter cette affaire.

Votre bien dévoué,

AA/YD.

MONSIEUR LE PREFET ET MM. LES MEMBRES
DU CONSEIL DU COMTE DE JACQUES CARTIER.

50
3/1
L'HUMBLE REQUETE de ADELARD MARTIN,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT:

10- Votre requérant est l'un des propriétaires du lot No 872 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine, lequel lot se trouve situé dans la ville de Dorval, dans les limites du comté de Jacques Cartier; ce lot No 872 est traversé deux fois par un certain cours d'eau appelé: "RIVIERE BOUCHARD" laquelle est un cours d'eau de comté sous la direction conjointe des conseils des comtés de Jacques Cartier et d'Hochelaga;

20- L'existence et l'entretien de ce cours d'eau ont été réglés par un procès verbal fait par Mtre LEON FOREST et homologué le 27 aout 1884 par le bureau des délégués des comtés d'Hochelaga et Jacques Cartier;

30- Depuis plusieurs années la rivière BOUCHARD n'a pas été entretenue conformément au procès verbal ni en aucune façon de sorte que ce cours d'eau ne suffit plus à l'écoulement des eaux qui s'y égoûtent;

40- Le dit cours d'eau ne suffit pas à conduire ces eaux au lac St Louis où il débouche et les eaux se répandent sur les terrains riverains, refoulent sur le terrain de votre requérant lui causant à lui et à ses co-propriétaires et voisins des dommages considérables;

50- Votre requérant a déjà mis les conseils municipaux des comtés d'Hochelaga et de Jacques Cartier en demeure d'avoir à faire cesser ces dommages et à remplir les obligations qui leur sont imposées par la loi et les procès verbaux et il n'entend pas par cette requête renoncer à tous droits acquis ou à lui échoir de toute autre façon;

60- Votre requérant estime toutefois, à raison de la date lointaine du procès verbal ci dessus mentionné et des différentes modifications survenues depuis au territoire traversé par le cours d'eau susdit, qu'il serait de l'intérêt de tous les propriétaires des terrains égoûtés qu'un nouveau procès verbal fut fait pour régler l'existence et l'entretien de la RIVIERE BOUCHARD;

A CES CAUSES votre requérant conclut à ce que le Conseil de comté nomme un surintendant spécial pour procéder à la confection d'un nouveau procès verbal pour régir l'existence et l'entretien du cours d'eau appelé RIVIERE BOUCHARD ou pour faire rapport sur l'état de la dite RIVIERE BOUCHARD pour ensuite le conseil de comté ordonner ce que de droit.

ET VOTRE REQUERANT NE CESSERA DE PRIER.

Lachine, le 22 Mai 1924

Adelard Martin

R E Q U E T E

ADELARD MARTIN

et

LE CONSEIL DE COMTE

de

JACQUES CARTIER



Lachine, 30 juin 1924.

Province de Québec.

Municipalité du Comté de Jacques-Cartier.

A MM. Arthur Deslauriers, St Laurent, P.Q. Délégué du Comté de Jacques Cartier,

Cléophas St Aubin, Dorval Station, P.Q., Délégué du Comté de Jacques-Cartier,

Hyacinthe St Pierre, Ste Geneviève, Co. J.-Cartier, Délégué du Comté de Jacques-Cartier,

Pierre Lemieux, 428 rue Addington, Montreal, Délégué du Comté d'Hochelaga,

Prima Paré, Rivière des Prairies, P.Q. Délégué du Comté d'Hochelaga,

Thomas Léonard, St Léonard de Port Maurice, Délégué du Comté d'Hochelaga.

Monsieur:-

Avis vous est par le présent donné par le soussigné, Joseph Seraphin Aimé Ashby, ecuyer, notaire, de la cité de Lachine, en qualité de Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, dûment autorisé par résolution de ce Conseil à sa séance du 11 juin 1924, qu'une assemblée du Bureau des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga est convoquée pour être tenue en l'Hotel de Ville de la Ville de la Pointe Claire, le mercredi, 16 juillet 1924, à 3 hrs, P.M. (heure avancée)

Pour prendre en considération la mise en demeure de Mr. Adélaré Martin, de la cité de Lachine, concernant le mauvais entretien du cours d'eau appelé la Rivière Bouchard, cours d'eau verbalisé, sous le contrôle des Municipalités des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga, dans lequel le dit Mr. A. Martin est intéressé, et pour étudier toutes autres questions se rapportant au dit cours d'eau. *Resolutions*

Vous être prié d'être présent.

Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier.

PROVINCE DE QUEBEC.

DISTRICT DE MONTREAL.

Je, soussigné, Joseph Séraphin Aimé Ashby, écuryer, notaire, de la cité de Lachine, Secrétaire Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, certifie que j'ai le trente juin mil neuf cent vingt quatre, signifié copie de l'avis ci-contre aux personnes et adresses également ci-contre, par lettre recommandée adressée à chacun d'iceux.

Daté à Lachine ce trente juin mil neuf cent vingt quatre.

Assermenté devant moi
à Lachine ce trente
juin mil neuf cent
vingt quatre.

Joseph Séraphin Aimé Ashby
Sec. Trés. C.M. C. J. C.
Joseph Baileguy, C. C.
Commissaire de la Cour Supérieure pour le District de Montréal.



A son Honneur le Maire et à MM.les Echevins, de la cité de *Leclerc*
A son Honneur le Maire et à MM.les Echevins de la Ville de Dorval.

Messieurs:-

A une assemblée du Bureau des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga tenue en la Ville de la Pointe-Claire, le seize juillet courant (1924) j'ai été autorisé par résolution de porter à votre connaissance les faits suivants:-

Qu'il existe un cours d'eau sous le nom de Rivière Bouchard prenant sa source au haut des terres de la Côte St Luc et venant se déverser dans le fleuve St Laurent en la Ville de Dorval,

Que ce cours d'eau a été verbalisé sous la juridiction conjointe des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga, en 1884.

Que ce cours d'eau est dans un mauvais état d'entretien et nécessite des travaux de déblaiement .

Qu'une demande à cet effet a été dûment faite au Bureau des Délégués des dits Comtés.

Qu'une partie du territoire de votre municipalité est intéressée dans ce cours d'eau et s'y égoutte.

Qu'en vertu de la loi des cités et villes 1922, article 416, pour les fins de ce cours d'eau votre ville peut être traité comme une municipalité locale selon les dispositions du Code Municipal de la province de Québec.

A ces causes le Bureau des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga requiert votre Municipalité d'avoir à exprimer, par résolution de son Conseil, qu'elle consent à être ainsi traité comme une municipalité sous le contrôle du Bureau des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga pour les fins de réglementation et d'entretien du dit cours d'eau et d'avoir à nommer un délégué pour la représenter dans le Bureau des Délégués des Comtés de Jacques-



Cartier et d'Hochelaga, et qu'à défaut par votre municipalité d'avoir exprimé son consentement à être ainsi traitée, et ~~dans~~ ~~de~~ nomme - son délégué dans le délai de quinze jours de la signification d'un avis par le secrétaire de ce Bureau des Délégués, elle pourra être assujettie à des poursuites devant la Cour de Circuit du District de Montréal, pour faire déclarer qu'une partie de son territoire est intéressée dans les travaux du dit cours d'eau d'après l'écoulement des eaux et pour faire nommer un délégué pour la représenter dans ce Bureau de Délégués, et d'avoir de plus dans le même délai de quinze jours à nommer un inspecteur municipal ou autre officier autorisé à mettre à exécution dans les limites de votre municipalité les procès-verbaux, règlements et ordonnances du Bureau des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga, concernant ce cours d'eau.

*signé à la machine ce vingt trois juillet mil neuf cent vingt quatre
Walter tout dévoué*

J. S. A. Ashby

Secrétaire Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier et secrétaire ex officio du Bureau des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga.

PROVINCE DE QUEBEC.

District de Montréal.

Je, soussigné, Joseph Séraphin Aimé Ashby, écuryer, notaire, de la cité de Lachine, certifie que j'ai ce vingt trois juillet mil neuf cent vingt quatre, entre dix heures et onze heures et demie de l'avant midi (heure avancée) signifié copie de l'avis ci-contre aux Municipalités de la cité de Lachine et de la Ville de Dorval, en laissant copie d'icelui à Hector Daoust, secrétaire trésorier de la cité de Lachine à son bureau en l'hotel de Ville, pour la dite cité de Lachine, et à Horace Meloche, secrétaire trésorier de la Ville de Dorval à son bureau en l'Hotel de Ville, pour la dite Ville de Dorval.

*1/4 secrétaire Tré
sorer du conseil
municipal du
comté de Jacques
Charles et secrete
taire ex officio
du Bureau des delib
érés des Comtes de
Jacques-Carlés et
de Stachelaga.*

JSA

Signé à Lachine ce vingt trois juillet
mil neuf cent vingt quatre.

Assermenté devant moi à Lachine
ce vingt trois juillet
mil neuf cent vingt trois.

Joseph Boleau, C. P. J.

JSA Ashby
Sec. Trés. C. M. B. J. B.
+ Sec. Trés. P. D. B. G. J. H.

Commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal.



PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE LACHINE.

Assemblée generale du conseil municipal de la cite de Lachine, tenue suivant les dispositions de la charte de la dite cite, en l'Hotel de Ville de la cite, dans la cite de Lachine, Jeudi, le septième jour d'Aout mil neuf cent vingt-quatre, à huit heures du soir, à laquelle sont presents:-

Son Honneur le Maire J.S.A. Ashby N.P. et Messieurs les Echevins Josephat Dubois, J. Dalbé Viau, Edgar Leduc, Albert Mettayer dit St. Onge, Arthur Durocher, Thomas M. McMahon et Alfred Chapman, formant le quorum du susdit conseil, sous la presidence de Son Honneur le Maire,

Proposé par l'Echevin Arthur Durocher,
seconde par l'Echevin Edgar Leduc,

QU'IL SOIT RESOLU:

Que la cite declare par les presentes qu'elle consent à ce que cette municipalité soit considerée comme etant sous le contrôle du bureau des Délegués des comtés d'Hochelaga et Jacques-Cartier pour les fins de réglementation et entretien du cour d'eau verbalisé connu sous le nom de Rivière Bouchard.

Que Monsieur l'Echevin Albert St. Onge soit nommé délégué pour représenter cette municipalité dans le bureau des Délegués des comtes d'Hochelaga et Jacques-Cartier, relativement à ce cours d'eau et que Monsieur Adhémar Laframboise Ingenieur de cette municipalité soit nommé inspecteur municipal autorisé à mettre à execution dans les limites de cette municipalité les procès verbaux, règlements et ordonnances du Bureau des Délegues des comtes d'Hochelaga et Jacques-Cartier concernant ces cours d'eau.

"Adopté."

Vrai extrait du livre des deliberations du conseil de la cite.


J. Stecher
Secrétaire-Tresorier de la cite de Lachine



Ville de Dorval

Dorval, P.Q. Le 9 août 1924.

Mr. J. S. A. Ashby, N.P.
19^{ième}.ave.
Lachine Que.

Cher monsieur:-

Il me fait plaisir de vous remettre
sous ce pli un^e extrait certifié, d'une résolution
adoptée par le conseil à son assemblée tenue à Dorval
mercredi le 6 août 1924, concernant la rivière Bouchard.

Bien à vous,

José Meloche
Secrétaire-trésorier.

VILLE DE DORVAL.

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la
Ville de Dorval.

Advenant mercredi le sixième jour du mois d'août 1924, le
Conseil de la Ville de Dorval se réunit ~~en~~ l'Assemblée régulière,
à la Salle Municipale No. 24a de la rue St Joseph à Dorval, à
8 heures du soir.

Sont présents:

Son Honneur le Maire Monsieur Joseph Leroux et Messieurs
les Echevins A. N. Carrière, Avila Descary, Harvey Thompson
et Wilfrid Hébert formant quorum du dit Conseil.

Sur proposition de Monsieur l'Echevin A. N. Carrière ap-
puyé par Monsieur l'Echevin Avila Descary, il est résolu qu'en
réponse à une mise en demeure, en date du 22 juillet 1924, par M
Monsieur J. S.A. ~~W~~ Ashby, Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal
du Comté de Jacques-Cartier et Secrétaire ex officio du Bureau
des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga, Mon-
sieur le Maire Joseph Leroux soit nommé délégué pour représenter
la Ville de Dorval dans les Bureaux des Délégués des Comtés de
Jacques-Cartier et d'Hochelaga, la dite Ville de Dorval par les
présentes consentant à être traitée comme une Municipalité sous
le contrôle du Bureau des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier
et d'Hochelaga, pour les fins de réglementation et d'entretien
d'un Cours d'eau sous le nom de Rivière Bouchard, prenant sa sour-
ce en haut des terres de la Côte St Luc et venant se déverser
dans le fleuve St-Laurent en la Ville de Dorval; le dit cours
d'eau ayant été verbalisé sous la juridiction conjointe des
Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga, en 1884.

De plus que Monsieur Auguste Décary, cultivateur de la Vil-
le de Dorval soit nommé inspecteur Municipal aux fins de mettre
à exécution dans les limites de la dite Ville les procès-verbaux,
règlements et ordonnances du Bureau des Délégués des Comtés de
Jacques-Cartier et d'Hochelaga, concernant le cours d'eau.

Certifié vrai extrait.


Secrétaire-Trésorier.

Lachine, 15 août 1924.

Province de Québec.
~~Municipalité du Comté de Jacques-Cartier.~~
District de Montréal

A MM. Arthur Deslauriers, St Laurent, P.Q. Délégué du Comté de Jacques-Cartier.

Cléophas St Aubin, Dorval Station, P.Q. Délégué du comté de Jacques-Cartier,

Hyacinthe St Pierre, Ste Geneviève, Co. J.-Cartier Délégué du Comté de Jacques-Cartier,

Pierre Lemieux, 428 rue Addington, Montréal, Délégué du Comté d'Hochelaga,

Prima Paré, Rivière des Prairies, P.Q. Délégué du comté d'Hochelaga,

Thomas Léonard, St Léonard de Port Maurice, Délégué du Comté d'Hochelaga,

Joseph Leroux, Ville de Dorval, Délégué pour la dite Ville de Dorval,

Albert St Onge, 335 rue St Joseph, Cité de Lachine, P.Q. Délégué pour la dite Cité de Lachine,

Monsieur:-

~~Attendu que la Municipalité de la Cité de Lachine, et la Municipalité de la Ville de Dorval, ont par résolution respective, datée du sept août mil neuf cent vingt quatre et du six août mil neuf cent vingt quatre, déclare qu'elles consentent à être considérées comme étant sous le contrôle du bureau des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga, pour les fins de réglementation et entretien du cours d'eau verbalisée connu sous le nom de Rivière Bouchard.~~

Avis vous est, par le présent donné, par le soussigné, Joseph Séraphin Aimé Ashby, écuyer, notaire, de la cité de Lachine, en qualité de Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, et secrétaire ex officio du Bureau des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga e

qu'une assemblée du Bureau des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga est convoquée pour être tenue en l'Hôtel de Ville, de la Ville de la Pointe Claire, le *jeudi*

4 sep 1924, à 3hrs, P.M. (heure avancée.)

Pour prendre en considération la mise en demeure de Mr. Adélarde Martin, de la cité de Lachine, concernant le mauvais état d'entretien du cours d'eau appelé Rivière Bouchard cours d'eau verbalisé, sous le contrôle des Municipalités des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga,

dans lequel le dit Mr. Adélarde Martin est intéressé et pour prendre en considération toutes autres questions se rapportant au dit cours d'eau.

Vous êtes prié d'être présent.

Secrétaire Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier et secrétaire ex officio du bureau de délégués des comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga.

conformément les diligences des Cités de Lachine et ville de Dorval

et les municipalités que vous représentez sont

Lachine, 15 août 1924.

Province de Québec.
District de Montreal.

A MM. Arthur Deslauriers, St Laurent, P.Q., Délégué du Comté de Jacques-Cartier,

Cléophas St Aubin, Dorval Station, P.Q., Délégué du Comté de Jacques-Cartier.

Hyacinthe St Pierre, Ste Geneviève, Co. J.-Cartier, P.Q., Délégué du Comté de Jacques-Cartier,

Pierre Lemieux, 428 rue Addington, Montreal, Délégué du Comté d'Hochelaga,

Prima Paré Rivière des Prairies, P.Q., Délégué du Comté d'Hochelaga,

Thomas Léonard, St Léonard de Port Maurice, P.Q., Délégué du Comté d'Hochelaga,

Joseph Leroux, Ville de Dorval, P.Q., Délégué pour la dite Ville de Dorval,

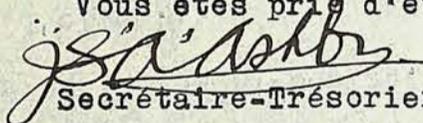
Albert St Onge, 335 rue St Joseph, Cité de Lachine, P.Q., Délégué pour la cité de Lachine,

Monsieur:-

Avis vous, par le présent, donné, par le soussigné, Joseph Séraphin Aimé Ashby, écuyer, notaire, de la Cité de Lachine, en qualité de secrétaire-trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, et secrétaire ex officio du Bureau des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga, qu'une assemblée du Bureau des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga comprenant les délégués des Cité de Lachine et Ville de Dorval, est convoquée pour être tenue en l'Hotel de Ville, de la Ville de la Pointe-Claire, le jeudi, 4 septembre 1924, à 3 heures, P.M., (heure avancée)

Pour prendre en considération la mise en demeure de Mr. Adélard Martin, de la Cité de Lachine, concernant le mauvais état d'entretien du cours d'eau appelé Rivière Bouchard, cours d'eau verbalisé, sous le contrôle des Municipalités des Comtés de Jacques-Cartier, et d'Hochelaga, dans lequel le dit Mr. Adélard Martin et les Municipalités que vous représentez sont intéressés et pour prendre en considération toutes autres questions se rapportant au dit cours d'eau.

Vous êtes prié d'être présent.



Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du
Comté de Jacques-Cartier et Secrétaire ex officio du Bureau des
Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga.

PROVINCE DE QUEBEC.

DISTRICT DE MONTREAL.

Je, soussigné, Joseph Séraphin Aime Ashby, écuier, notaire, de la cité de Lachine, Secrétaire Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, et Secrétaire ex officio du Bureau des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga, certifie que j'ai ce quinze août mil neuf cent vingt quatre signifié copie de l'avis ci-contre aux personnes et adresses également ci-contre, par lettre recommandée adressée à chacune d'elles.

Daté à Lachine ce quinze août mil neuf cent vingt quatre.

Assermenté devant moi
à Lachine ce quinze
août mil neuf cent

Sec. Trés. Com. J. C. de
ex officio du B. des C. des
C. de J. C.

vingt quatre

Joseph Bureau, N. C.

Commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal.

Lachine, 6 septembre 1924.

A Monsieur Auguste Décary,

Inspecteur Municipal,

Ville de Dorval, P.Q.

Cher Monsieur:-

Vous trouverez, sous pli, les documents suivant

1o-Extrait de l'assemblée du Bureau des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga vous autorisant à faire enlever les obstructions dans le cours d'eau appelé Rivière Bouchard, à la date du 4 septembre courant.

2o-Un extrait du Procès-Verbal dressé par Léon Forest, N.P., en 1884, commençant à ARTICLE DEUXIEME MODE D'ENTRETIEN, Section Première et finissant à l'article quatrième inclusivement.

Votre tout dévoué,

J.S.A.Ashby,

Sec.-Trés C.M.C.J.C. et Sec.ex Officio du
Bureau des Délégués des Comtés de J.C. & H.

Par:-

Lachine, 3 septembre 1924.

A M. Prima Faré, Rivière des Prairies, P. Q. Délégué du Comté
d'Hochelaga.

Thomas Léonard, St Léonard de Fort Maurice, P. Q. Délégué du
Comté d'Hochelaga.

Monsieur:-

Je dois vous aviser que l'assemblée des Délégués
des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga, tenue en la
Ville de la Pointe-Claire le 4 septembre 1924, a été ajournée
pour être tenue en l'Hotel de Ville, de la dite Ville de la
Pointe-Claire, le lundi 15 septembre 1924, à 3 hrs P.M. (heure
avancée).

Si vous voulez bien être présent pour y agir ce que
de droit.

Votre tout dévoué,

J.S.A. Ashby,

Sec.-Trés. C.H.C. J.C. et Sec. ex Officio
du Bureau des Délégués des Comtés de J.C. & d'Hochelaga.

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

AUX INTERÊTES DANS LE COURS D'EAU
"RIVIÈRE BOUCHARÉ"

AVIS PUBLIC est par lui présent donné, par le soussigné
Auguste Déary, Cultivateur, de la Ville de Dorval, inspecteur Municipal
pour la dite ville de Dorval, et dûment autorisé aux fins des présentes
par résolution du bureau des délégués des Comtés Jacques-Cartier et
d'Ancheing, sur plainte régulièrement soumise par Monsieur Adolphe Martin,
Marchand de la Société Lachine; que mardi le 30 septembre, 1924, à dix heures
de l'avant midi (heure solaire) je serai présent sur le pont qui traverse
le cours d'eau de la Rivière Bouchard, situé sur l'avenue Martin, à Dor-
val, afin d'adjuger au rabais, l'entreprise du nettoyage du cours d'eau
"RIVIÈRE BOUCHARÉ", dans sa section No. 6, et dont il est fait mention au
Procès-Verbal, régissant le dit cours d'eau, lequel a été fait et homologué
le 27 août, 1924.

Le travail, ci-dessus mentionné, comprend le nettoyage, le creusement
ainsi que l'enlèvement des branches et des broussaillées du dit cours d'eau
sur une longueur d'environ 800 pieds, sur 10 pieds de largeur par le bas
dans la profondeur; ces travaux sont nécessités à des endroits différents.

L'adjudicataire devra fournir la caution requise.

Les plans et spécifications concernant cette entreprise sont
au bureau de la corporation de la Ville de Dorval, No. 24a de la rue Saint-
Joseph, à Dorval, où toute personne intéressée pourra en prendre connais-
sance, durant les heures de bureau, à partir de lundi le 22 septembre, 1924,
jusqu'à mardi matin, le 30 septembre, 1924, à dix heures A.M. (heure solaire)

PAR ORDRE.

Heures de bureau. Tous les jours excepté le samedi de 9 heures A.M. à 5 heures P.M. Samedi, de 9 heures à midi.
Signé Auguste Déary, Inspecteur Municipal de la Ville de Dorval.

Certifié vraie copie.
Auguste Déary
Inspecteur Municipal de la
Ville de Dorval.

Dorval, le 19 septembre, 1924.

Je soussigné *Joseph Biluse* de la ville de
étant dûment assermenté sur les Saints-Evangiles dépose
et dis; que le ~~21~~²¹ ~~jour~~^{jour} de *septembre* 1924, j'ai lus a
a la ~~porte~~^{porte} de l'Eglise de la paroisse de *Notre Dame de Grace*
la ~~porte~~^{porte} de l'église après l'office divin, et que j'ai af-
fiché copie de l'avis donné aux intéressés dans le cours
d'eau rivière Bouchard par Mr. Auguste Décary, Inspecteur
municipal de la ville de Derval en date du 19 septembre
1924.

En foi de quoi j'ai a *Montréal* ce *21* jour
de *Septembre* 1924.

Assermenté devant moi a *Joseph Biluse*
ce *21* e jour de *Septembre* 1924.

Bernard
Juge & de Vicq Dutilleul
le Montréal.
Notre Dame de Grace

MADE IN CANADA

Je soussigné *Auguste Décary* de la ville de *Dorval*
étant dûment assermenté sur les Saints-Evangiles dépose
et dis; que le *21^e* jour de *Septembre* 1924, j'ai lus a.
a la porte de l'Eglise de Strathmore
~~la porte de l'église~~ après l'office divin, et que j'ai af-
fiché copie de l'avis donné aux intéressés dans le cours
d'eau rivière Bouchard par Mr. Auguste Décary, Inspecteur
municipal de la ville de Dorval en date du 19 septembre
1924.

En foi de quoi j'ai *signé* ce *21^e* jour
de *Septembre* 1924.

Auguste Décary

Assermenté devant moi a *Laclune*
ce *22^e* jour de *Septembre* 1924.

Je soussigné *E. Guais* de la ville de
étant d'abord assermenté sur les Saints-Évangiles dépose
et dis: que le *21^e* jour de *Septembre* 1924, j'ai lus à
la porte de l'église *de la Paroisse de la Sainte Claire* après l'office divin, et que j'ai af-
fiché copie de l'avis donné aux intéressés dans le cours
d'eau rivière Beuchard par Mr. Auguste Décarv, Inspecteur
municipal de la ville de Jorval en date du 19 septembre
1924.

En foi de quoi j'ai signé ce *21* jour
de *Septembre* 1924.

Assermenté devant moi à
ce *21^e* jour de *Septembre* 1924.

E. Guais
P. S.

Joseph Bouchard, P. S.
a. c. e. s. s. m.

P. Claire

MADE IN CANADA

Je soussigné *Jean Beluse* de la ville de
étant dûment assermenté sur les Saints-Evangiles dépose
et dis; que le *21^{er}* jour de *Septembre* 1924, j'ai lus a
la porte de l'église ^{*de la Côte de Lacluse*} après l'office divin, et que j'ai af-
fiché copie de l'avis donné aux intéressés dans le cours
d'eau rivière Bouchard par Mr. Auguste Décary, Inspecteur
municipal de la ville de Derval en date du 19 septembre
1924.

En foi de quoi j'ai *signé* ce *22^{em}* jour
de *Septembre* 1924.

Assermenté devant moi a
ce *22^{er}* jour de *Sept* 1924.

Joseph Bouchard
R. C. C. S. D. M.

Lacluse

Lacluse
J. A. Renaud C. C. S. D. M.
H. Appréant

PROVINCE DE QUÉBEC)
DISTRICT DE MONTRÉAL)

AUX INTÉRÊTS DES BAINS LE COURS D'EAU
"RIVIÈRE BOUCHARD"

AVIS PUBLIC est par les présent donné, par le soussigné
Auguste Décarv, Cultivateur, de la Ville de Dorval, Inspecteur Municipal
autorisé
pour la dite ville de Dorval, et dûment autorisé aux fins des présentes
par résolution du bureau des délégués des Cantons Jacques-Cartier et
d'Aschelus, sur plainte régulièrement soumise par Monsieur Adolphe Martin,
Marchand de la Cité de Lachine; que mardi le 30 septembre, 1924, à dix heures
de l'avant midi (heure solaire) je serai présent sur le pont qui traver-
se le Cours d'eau de la Rivière Bouchard, situé sur l'avenue Martin, à Dor-
val, afin d'ajuger au rabais, l'entreprise du nettoyage du cours d'eau
"RIVIÈRE BOUCHARD", dans sa Section No. 6, et dont il est fait mention au
Procès-Verbal, régissant le dit Cours d'eau, lequel a été fait et homologué
le 27 août, 1924.

Le travail ci-dessus mentionné, comprend le nettoyage, le creusage
ainsi que l'enlèvement des branches et des broussailles du dit Cours d'eau
sur une longueur d'environ 800 pieds, sur 10 pieds de largeur par le bas
dans la profondeur; ces travaux sont nécessités à des endroits différents.

L'adjudicataire devra fournir le caution requis.

Les plans et spécifications concernant cette entreprise sont
au bureau de la corporation de la Ville de Dorval, No. 24a de la rue Saint-
Joseph, à Dorval, où toute personne intéressée pourra en prendre connais-
sance, durant les heures de bureau, à partir de lundi le 22 septembre, 1924,
jusqu'à mardi matin, le 30 septembre, 1924, à dix heures A.M. (heures solaires)

PAR ORDRE.

Heures de Bureau,
Tous les jours, excepté le samedi
de 9 heures A.M. à 5 heures P.M.
Samedi, de 9 heures à midi.

Signé Auguste Décarv,
Inspecteur Municipal de la
Ville de Dorval.

Certifié vraie copie.

Auguste Décarv
Inspecteur Municipal de la
Ville de Dorval.

Dorval, le 19 septembre, 1924.

Je soussigné, résidant en ~~les~~ cité et district de Montréal,
l'un des huissiers jurés de la cour supérieure pour la province de
de Québec, dûment admis pour le district de Montréal, certifie par
le présent sous mon serment d'office:

La Ville St
Laurent
J.C.
Hcs.

Que le 21 ~~juin~~ ~~entre~~ ~~et~~ ~~heures du~~
mil neuf cent vingt quatre ~~entre~~ ~~et~~ ~~heures du~~
j'ai signifié ~~à~~ ~~présent~~ après le service divin
du matin, j'ai lu ~~à~~ le dit avis en
français et en anglais à haute &
intelligible voix à la porte de
l'Eglise paroissiale de la
paroisse St Laurent, dit district

Ville St Laurent 22 Sept.
1924

Fernots.
No. 754

Jos. V. Cardinal
Hcs.

TO THE INTERESTED PARTIES WITHIN THE
WATER COURSE " RIVIERE BOUCHARD "

PUBLIC NOTICE is hereby given, by the undersigned, Auguste Decary, Farmer, of the Town of Dorval, Municipal Inspector for the said town of Dorval, and duly authorized to the effect of the present by resolution of the office of the delegates of the County Jacques-Cartier and Hochelaga, on a complaint regularly submitted by Adelard Martin, merchant of the City of Lachine; That Tuesday September 30th. 1924, at ten o'clock in the forenoon (Standard Time) I will be present on the small bridge which crosses the RIVIERE BOUCHARD, situated on Martin Avenue, in Dorval, as to adjudge at rebate, the works of the cleaning out of the "BOUCHARD RIVER" water course, within its section No. 6, and of which it is noted into the Process-Verbal, governing the said water course, which has been made and homologated on the 27th, day of August, 1884.

The above work, is to take care of the cleaning, digging and also the carrying away of branches and bruswood accumulated within the said water course, on a distance of about 800 feet in length by 10 feet in width at the bottom and depth, these works are necessitated at different places.

The buyer shall have to furnish the deposit requested.

The plans and specifications regarding the above work, are at the Corporation's office of the Town of Dorval, No. 24a Saint-Joseph street, in Dorval, where all person interested therein, can take communication of same, during the office hours, from Monday the 22nd. day of September, 1924, till September 30th. 1924, at ten o'clock A.M. (Standard time).

BY ORDER.

Signed Auguste Decary.
Municipal Inspector of the
Town of Dorval.

OFFICE HOURS.

Every day except Saturday
from 9 A.M. to 5 P.M.
Saturday from 9 A.M. to 12.

Certified true copy.

Auguste Decary
Municipal Inspector of the
Town of Dorval.

Dorval, September 19th. 1924.

~~A. H. ...~~
~~...~~

~~A. B. ...~~

A. Bouchard - " " "
par J. Oberlin - Lalande

~~J. Oberlin -~~

~~M. Lee~~

~~M. Gervais~~

~~Pres. M. Veré~~

Lachue = 18 sept 24 - 4^h P.M.
Aff. a P. Eglise et Hotel de Ville

St Luc - 18 sept 24

Eglise (5 + 6 h. aance)
Cappelle et Ecole (6 + 7 h aance)

P. Claire - 19 sept 24

Malmore, Eglise 10 + 11 h aance.
P. Claire - Eglise + Hotel de Ville
11 a 12 h aance

Ecole St Jean - 20 sept

St Laurent - 19 sep
Eglise, Hotel de Ville
12 a 1 h aance

Thourel = 19 sep
Ecole de Steese
et Eglise Thourel P.M.
1 a 2 h aance

Montréal - 19 sep.

• Eglise St-Jacques Ville

1 a 2 hrs C du conseil



L'AN MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, le troisième jour du mois d'Octobre. - - - - -

Devant Mtre J.S.AIME ASHBY, Notaire soussigné pour la Province de Québec, résidant et pratiquant en la Cité de Lachine, dans le district de Montréal. - - - - -

A Comparu: - - - - -

Auguste Décary, cultivateur, de la Ville de Dorval, agissant aux présentes en sa qualité d'Inspecteur Municipal de la Ville de Dorval, corps politique dûment incorporé ayant la place de ses affaires en son Hotel-de-Ville, en la dite Ville de Dorval, et dûment autorisé à l'effet des présentes en vertu d'une résolution du Bureau des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga, à son assemblée du quinze septembre mil neuf cent vingt-quatre, dont copie reconnue ne varietur est demeurée annexée aux présentes pour références aux besoins, duquel Bureau des Délégués le dit Auguste Décary agit présentement comme l'un des officiers, en vertu de la résolution sus-dite, - - - - -

- - - - - PARTIE DE PREMIERE PART . - - - -

Et Raffoele Gentile, entrepreneur, de la Ville de Dorval, - - - - -

- - - - - PARTIE DE SECONDE PART . - - - -

Lesquelles parties ont fait entre elles le marché qui va suivre: - - - - -

La partie de seconde part s'engage envers la partie de première part qui accepte de faire et parfaire bien et dûment suivant les règles de l'art, tous les ouvrages de curage, nettoyage/creusage, minage et autres qui seront nécessaires pour mettre en bon état d'entretien le cours d'eau appelé RIVIERE BOUCHARD, régi par le procès-verbal de Léon Forest, notaire, en date du 27 août 1884, et homologué par le Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier, dans cette partie d'icelui situé dans le territoire de la dite Ville de Dorval, le tout conformément aux plan, devis et spécifications annexés aux présentes pour références aux besoins, - - - - -

La partie de seconde part s'oblige de commencer à travailler aux dits travaux le trente septembre mil neuf cent vingt-quatre de les continuer jour par jour, à partir de cette date,

avec

avec un nombre suffisant d'ouvriers et de les terminer le premier août mil neuf cent vingt-cinq. - - - - -

Ce marché est fait pour le prix de cinq cent quatre vingt quinze piastres (\$595.00) qui ne sera payé à la partie de seconde part qu'après l'exécution entière des travaux indiqués aux plan, devis et spécifications ci-dessus mentionnés, le tout à la satisfaction de la partie de première part. - - - - -

Les travaux seront reçus par la partie de première part.

Il est expressément convenu entre les parties que la partie de seconde part sera tenue de payer, à titre de dommages intérêts, à la partie de première part, une somme de cinq piastres (\$5.00) pour chaque jour de retard apporté au parachèvement des dits ouvrages après le premier août mil neuf cent vingt-cinq. - - - - -

Dans le cas où la partie de seconde part refuserait ou négligerait de poursuivre l'exécution des dits ouvrages avec la diligence requise pour les terminer à l'époque ci-haut fixée, la partie de première part aura le droit de les lui enlever et de les faire terminer aux dépens de la dite partie de seconde part et la dite partie de première part, aura, dans ce cas, le droit de recouvrer, par toutes voies légales, de la dite partie de seconde part, tout surcroît de dépenses ainsi encourues. - - - - -

Avis public de la vente au rabais des travaux ci-dessus a été dûment donné tel qu'appert copie d'icelui en anglais et en français ci-annexée. - - - - -

C A U T I O N N E M E N T . -

Aux présentes sont intervenus: 1o. Adélard Martin, marchand de la Cité de Lachine, et 2o. James Gentile, commis, de la Cité de Lachine, lesquels après avoir pris communication d'icelles par la lecture qui leur en a été faite par le notaire soussigné, ont, par ces présentes, déclaré se constituer cautions de la partie de seconde part, ce acceptant, envers la partie de première part qui accepte, et s'obliger solidairement avec lui à l'exécution fidèle des travaux décrits en ces présentes le tout dans les termes et de la manière dont la partie de



seconde part y est tenue, et au paiement solidaire avec cette dernière de tous dépens, dommages et intérêts et autres réclamations quelconques qui pourraient être faites par la partie de première part contre la partie de seconde part. - - - - -

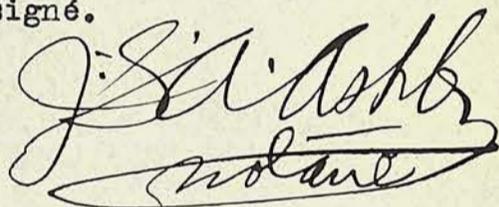
Dont Acte sous le numéro six mille six cent quatre vingt-quatre des minutes du notaire soussigné. - - - - -

Fait et Passé à Lachine sus-dit. - - - - -

Et après lecture faite les parties ont signé avec nous notaire qui avons aussi apposé notre sceau officiel. - - -

- - - - - (Signé) Auguste Décary - - - - -
- - - - - " Raffoele Gentile - - - - -
- - - - - " Adélard Martin - - - - -
- - - - - " James Gentile - - - - -
- - - - - " J.S.A.ASHBY, Notaire. - - - - -

Vraie copie de la minute des présentes restée de record en l'étude du notaire soussigné.



J.S.A. Ashby
notaire



EMPIRE
LINEN BOND
MADE IN CANADA

Nu. 6684.

Le 3 Octobre,-----1924.

M A R C H E

entre

AUGUSTE DECARY,ès-qualité
Inspecteur Municipal

et

RAFFOELE GENTILE

lère Expéd.

J.-S.-A. ASHBY
NOTAIRE—NOTARY

No. 15,-19ème Avenue, LACHINE, P.Q.
Tél 181

*Copie par M.D.
Gentile " P.S.D.*



Lachine, 27 octobre 1924.

Je, soussigné, Auguste Décary, cultivateur, de la Ville de Dorval, agissant en ma qualité de Inspecteur Municipal de la dite Ville de Dorval et sous le contrôle du Bureau des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hoche-
laga, commis par résolution du dit Bureau des Délégués pour faire faire le nettoyage de la Rivière Bouchard en un certain endroit d'icelle, déclare que ces travaux ont été bien et dûment faits et que je les reçois à toutes fins que de droit.

Signé à Lachine, ce vingt sept octobre
mil neuf cent vingt quatre.

Auguste Décary
Inspecteur Municipal.

94 - Bureau délégués

100 - Sur fait courtois - loi 99 - délai

103 - quorum

339 - avis spécial - 10 pro - langue -

334 - Rapport - publication

~~609 - Mode de paiement des travaux~~

~~624 - Copieration fait d'abord les travaux à
pas frais~~

507 - mode de départer le court

521 - " " " "

610 + 624 + 603 - " " "

530 - au cas de division d'un lot

September 21st, 1920.

Dear Sir:

We have pleasure in offering you, subject to prior sale:

\$35,000 Montreal Tramways & Power Company
6 1/2% Bonds
Due 1st March 1924
Price 100 and interest
Yielding 6 1/2%
Less 1/2 of 1% commission.

The principal and interest on these bonds are payable in New York or Montreal, at the option of the holder, and we consider them attractive at this price.

We will be pleased to hear from you if you are interested in these bonds.

Yours very truly,

Wood, Gundy & Co.

KC-FB

Cachine, P. Q., 192

M Bureau des délégués

En compte avec

J. S. A. ASHBY,

NOTAIRE & C. C. S. D. M.

FOLIO.....

Dépositaire du greffe de Mtres { L. FOREST, N. P.,
A. N. LEPAILLEUR, N. P.

1924		<i>Copie de registre et lettres au président</i>	10	00 ✓
juin	30	<i>Lettres aux délégués de l'assemblée du 16 juillet 1924</i>	12	00 ✓
"	"	<i>Recommandations</i>		17 ✓ 60 ✓
juillet	15	<i>Cours assemblée du 4 sept 1924 de registre</i>	15	00
		<i>Assistance à l'assemblée du 16 juillet 1924</i>	25	00 ✓
		<i>Procès verbal Assemblée du 16 juillet 1924</i>	5	00 ✓
Sept		<i>Mise en demeure de l'assemblée et conseil</i>		
"	4	<i>Cours de courtoisie de l'assemblée + recommandation</i>		63
		<i>Assemblée à Claire +</i>		
		<i>Procès verbal de l'assemblée du 4 sept</i>		
"	5	<i>2 exemplaires des procès-verbal</i>		
"	6	<i>2 ans à délégués</i>		
"	10	<i>Assistance à l'assemblée 15 sept.</i>		
"	10	<i>Rédaction procès-verbal assemblée</i>		

Cachine, P. Q., 192

M

En compte avec

J. S. A. ASHBY,

NOTAIRE & C. C. S. D. M.

FOLIO.....

Dépositaire du greffe de Mtres { L. FORÉST, N. P.,
A. N. LEPAILLEUR, N. P.

Sept	18	Copie resolution a l'usage de l'ancien & extreme ^{pl} pl ✓
"	19	Extreme avec l'usage de l'ancien de ans: / hr ✓
"	21	" " " " " " 1 hr ✓
"	29	" " " " " " 1 heure ✓
"	29	Contrat " " " " et adjudicataire ✓
"	21	Bleu de Captivité ✓
Oct	27	Extreme avec l'usage de l'ancien & acceptation des ^{travaux} travaux Anis consécration Assemblée Assistance Assemblée Répartition de tout travaux R. Bouchard Assistance des maires.

Cachine, P. Q., 192

M

En compte avec

J. S. A. ASHBY,

NOTAIRE & C. C. S. D. M.

FOLIO.....

Dépositaire du greffe de Mtres { L. FOREST, N. P.,
A. N. LEPAILLEUR, N. P.

		Actes homologation acte repartition		
		Reception		
Nov	20	Deleg St. Charles	2	00
"	21	" St Laurent (Langue)	2	00
"	20	Creux 1 jour		
"	21	" 2 jour		
"	28	Recherches au cadastre (Belair)	5	25
"	28	1/2 journée ouvrage recensement 1 jour		
"	30	Requêtes des procédures à C. Hochelaga		
Dec	1er	3/4 jour d'ouvrage repartition		
Dec	20	Amendes recues au 7 Jan		22

LES CORPORATIONS DES COMTES DE JACQUES-CARTIER & HOCHELAGA

Doivent à

A.S.PELLETTIER, C.R.

1924- Juin 11-	A vacation à l'assemblée de comté de Jacques-Cartier re protet de Adélaré Martin et requête pour nomination d'un surintendant spécial en rapport avec cours d'eau Rivière Bouchard, rédaction de résolution et avis	\$20.00
Juillet 16-	A assistance à séance du bureau des délégués des comtés de Jacques-Cartier & Hochelaga à Pointe-Claire, avis et rédaction de résolution pour amener les cités et villes à se faire représenter dans le bureau des délégués, re mise en demeure Adélaré Martin	20.00
" 20-	A vérification des chartes des villes de Hamestead, Mont Royal, Montréal Ouest & St.Pierre pour constater si elles sont intéressées dans la rivière Bouchard	5.00
" 20-	A avis au Secrétaire du bureau des Délégués sur forme de mise en demeure à la Cité de Lachine et à la Ville de Dorval	3.00
Sept. 2 -	A assistance à séance du bureau des délégués à Pointe Claire, rédiger résolution et avis re mise en demeure de M. Adélaré Martin	20.00
" 15 -	A assistance à séance du bureau des délégués à Pointe-Claire re travaux d'entretien de la Rivière Bouchard et préparation de résolution	20.00
Nov. 14-	A examen de questions posées par le Secrétaire du bureau en rapport avec la répartition pour tax prélever, le coût des travaux d'entretien exécutés par contrats accordés par l'inspecteur municipal et avis	10.00
		\$ 98.00

Reçu paiement ce 24 mars 1927.

A.S. Pelletier

LES CORPORATIONS
DES COMTES
JACQUES-CARTIER & HOCHELAGA

En Compte avec

A.S.PELLETIER, C.R

\$98.00

Lachine, le 18 nov. 1924.

J. S. A. ASHBY,

NOTAIRE & C. C. S. D. M.

No. 15,-19ème Avenue,

Lachine, Que. 12 Décembre 19 24

Reçu de la Corporation du Comté de
Jacques-Cartier la somme de cinq cent quatre vingt quinze
piastres(\$ 595.00) étant le montant me revenant en capital,
et accessoires, et en règlement de tous comptes , en vertu
d'un contrat d'entreprise de nettoyage de la Rivière
Bouchard intervenu entre moi et Auguste Décary, inspec-
teur municipal de la Ville de Dorval, devant Mtre J.S.Aime
Ashby, notaire, le trois octobre mil neuf cent vingt quatre ,
sous le No.6684 de ses minutes.

Raffaello Gentile

Lachine, 19 décembre 1924.

Province de Québec.
District de Montréal.

A MM. Arthur Deslauriers, St Laurent, P.Q. Délégué du Comté de Jacques-Cartier,

Cléophas St Aubin, Dorval Station, P.Q. Délégué du Comté de Jacques-Cartier,

Hyacinthe St Pierre, Ste Geneviève, Co. J.-Cartier, P.Q.
Délégué du Comté de Jacques-Cartier,

Pierre Lemieux, 428 rue Addington, Montréal, Délégué du Comté d'Hochelaga,

Prima Paré, Rivière des Prairies, P.Q. Délégué du Comté d'Hochelaga,

Thomas Léonard, St Léonard de Port Maurice, P.Q. Délégué du Comté d'Hochelaga.

Joseph Leroux, Ville de Dorval, P.Q., Délégué pour la dite Ville de Dorval,

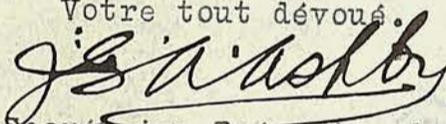
Albert St Onge, 335 rue St Joseph, Lachine, P.Q., Délégué pour la cité de Lachine.

Monsieur:-

Avis vous est, par le présent, donné, par le sous-signé, Joseph Séraphin Aimé Ashby, notaire, de la cité de Lachine, secrétaire-trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques Cartier et secrétaire ex officio du Bureau des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga qu'une assemblée du dit bureau des délégués d'Hochelaga et Jacques-Cartier sera tenue en l'Hotel de Ville, de la Ville de la Pointe-Claire, le mercredi, 7 janvier 1925, à 2 hrs P.M., (heure solaire) pour prendre en considération la question de la confection de l'acte de répartition concernant la Rivière Bouchard, l'homologation du dit acte de répartition, le mode de perception et autres choses pouvant concerner la dite Rivière Bouchard.

Vous voudrez bien vous conduire en conséquence.

Votre tout dévoué.



Secrétaire Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier et Secrétaire ex Officio du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et Jacques-Cartier.

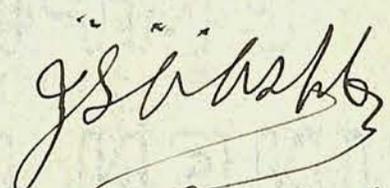
PROVINCE DE QUEBEC.
DISTRICT DE MONTRÉAL.

Je, soussigné, Joseph Séraphin Aimé Ashby, écuyer, notaire, de la cité de Lachine, secrétaire trésorier du conseil municipal du comté de Jacques-Cartier et secrétaire ex officio des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier, certifie que j'ai ce vingt décembre mil neuf cent vingt quatre signifié l'avis ci-dessus aux personnes et adresses également ci-dessus, par lettre adressée à chacune d'elles.

Daté à Lachine ce vingt décembre mil neuf cent vingt quatre.

Assermenté devant moi à Lachine,
ce vingt décembre mil neuf
cent vingt quatre

Joseph Baillan, J.P.
Commissaire de la Cour Supérieure
pour le district de Montréal.



sec. des b.m. b. j. l.
f. sec. de d. b. H. + g. b.

25 Décembre --

24

A Mr. Auguste Décarj,

Dorval, P. Q.

Cher Monsieur:-

Une assemblée du Bureau des Délégués des Comtés
d'Hochelaga et Jacques-Cartier est convoquée pour le 7 janvier
1925 à 2 hrs P.M. à l'Hotel de Ville de la Ville de La Pointe
Claire.

Si vous voulez bien être présent à cette assem-
blée.

Votre tout dévoué.

J.S.A. Ashby,

Sec. ex officio du B. des Délé. des C. H. & J.C.

Par:-

PUBLIC NOTICE

PROVINCE OF QUEBEC,
DISTRICT OF MONTRÉAL,
CITY OF LACHINE.

To the interested parties in the water course
called Rivière Bouchard.

Public notice is hereby given by the undersigned Joseph Seraphin Aime Ashby, notary, of the city of Lachine, Secretary-treasurer of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier and secretary ex officio of the Board of Delegates of the Counties of Hochelaga and Jacques-Cartier, that the act of assessment regarding the costs of the mending of La Rivière Bouchard executed under the authority of the resolution of the Board of Delegates of the Counties of Hochelaga and Jacques-Cartier adopted at its meeting on the 15th of September 1924, and of the fees incurred for those works prepared by Auguste Decary, farmer, of the Town of D'Yves, Municipal Inspector of said place, and officer of said board of delegates of said board has been deposited at the office of the Secretary-treasurer of the County of Jacques-Cartier, secretary ex officio of said Board of Delegates, on the 7th of January 1925, and has been homologated on the same day by the said Board of Delegates.

That the said act of assessment will become
in force 15 days after its deposit.

That the interested parties in the sixth
section of said water course are by these presents required
to pay their share of said costs and expenses at the office
of the undersigned No. 18-19th Avenue, City of Lachine, in the
30 days following the date of the coming into force of said
act of assessment.

Given at Lachine this eighth day of January
nineteen hundred and twenty five.

Sec.-Treas. of the M.C.C.J.C. and sec. ex
officio of the Board of Delegates of the Counties of Hochelaga
and Jacques-Cartier.

PROPOSE PAR Mr.le Délégue Hyacinthe St Pierre.

Secondé par Mr.le Délégue Albert St Onge,

Attendu que certains travaux de nettoyage ont été faits au cours d'eau appelé Rivière Boucahrd, en vertu d'une résolution du Bureau des Délgués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier, adoptée a son assemblée du 15 septembre 1924,

Attendu que ces travaux ont exigé plusieurs assemblée du Bureau des Délgués des dits Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier,

Attendu que ces frais d'assistance des dits Délgués et de service d'un secrétaire et autres s'élevant à la somme de 407.77

ne peuvent etre recouvrés des personnes intérèssés dans le dit cours d'eau

qu'il soit résolu:-

que ces dits frais d'indemnité des Délgués, du service d'un secrétaire

et autres s'élvant à somme de 407.77

soient supportés par les Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier en proportion de l'évaluation totale de chacun ~~d'eux~~ de ces Comtes

Adopté

Le secrétaire de ce Bureau des Délgués est autorise par ce dernier d'écrire à la Cité de Lachine et à la Ville de Dorval ~~leur demandant de bien vouloir contribuer~~ aux frais occasionnés par le nettoyage de la Rivière Boucahrd exécutés sous l'autorité d'une résolution du dit Bureau en date du 15 septembre 1924 en proportion de l'étendue de terrain que chacune de ces deux ~~municipalités~~ ^{municipalités} égouttent dans le dit cours d'eau, *par rapport a l'étendue totale de terrain s'élevant dans ledit cours d'eau.*

les requérants de faire leur part

PROVINCE DE QUEBEC.

DISTRICT DE MONTREAL.

Aux intéressées dans le cours d'eau appelé Rivière Bouchard.

*Auguste Bouchard
cultivateur, de la
Ville de Dorval,
et inspecteur
municipal de
celle dernière,
etc a*

Avis public est par le présent donné par le soussigné, ~~Auguste Bouchard~~ *J. S. Lymbey*, cultivateur, de la Ville de Dorval, et inspecteur municipal de cette dernière, que par résolution adoptée par le Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et Jacques-Cartier, le 15 septembre 1924, sur ~~plainte-régulièrement~~ *sur* j'ai été autorisé à faire faire le nettoyage du cours d'eau appelé Rivière Bouchard, se déversant dans le fleuve St Laurent, en la dite Ville de Dorval, dans sa 6ième section, en conformité du procès-verbal le régissant homologué le 27 août 1884,

*1/7 J. S. Lymbey,
inspecteur, de Lachine*

Que les dits travaux de nettoyage ont été dûment faits et que l'acte de répartition pour couvrir les frais, déboursés et accessoires de tels travaux de nettoyage a été fait, que copie de cet acte de répartition a été déposé au Bureau du Secrétaire du dit Bureau des délégués des Comtés d'Hochelaga et Jacques-Cartier au No. 15-19ième Avenue, en la cité de Lachine, le

et que copie de tel acte de répartition a également été déposée au bureau des Municipalités de la Cité de Lachine, de la Ville de Dorval, de la Paroisse de St Luc, de la paroisse de la Pointe Claire, de la paroisse de St Laurent, *Paroisse de la Présentation de la Ste Vierge,* à la disposition de toutes parties intéressées.

~~Que le dit Bureau des délégués des Comtés d'Hochelaga et Jacques-Cartier examinera et homologuera s'il y a lieu, le dit acte de répartition, à son assemblée du~~

Donné à *la Cité de Lachine* en la Ville de Dorval ce

Sec. Gen. de C. J. Carlier et 1924.

~~Inspecteur municipal de la Ville de Dorval et officio du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et Jacques-Cartier.~~

- 1° Passer résolution pour acte répartition
- 2° Déposer celle
- 3° Déclarer quer
- 4° Déclarer avis
- 6° Appeler pour assemblée des riverains etc

Paroisse P. Claire
Vale St-Jacques
Cote de Lachine
Paroisse de la Ste Vierge
Cote St-Jacques

Avis Public.

PROVINCE DE QUEBEC.
DISTRICT DE MONTREAL.
CITE DE LACHINE.

Aux intéressés dans le cours d'eau appe-
lé Riviere Bouchard.

adopté à
son assen-
blée du

adopté à sa
session du
15 septembre
1924 et des
frais occasionnés
par ces travaux
a été dressé
préparé et
dressé

a été déposé
au bureau
du secrétaire
bureau du
Comité de
la section
du dit bureau
de délégués
le 7 Janvier
1925 et a
été homologué
le même jour
par le dit bureau
de délégués;
que le dit acte de répartition
15 jours après la date du dépôt du dit
acte

Avis public est par le présent donne par
le soussigné, Joseph Séraphin Aimé Ashby, notaire, de la cité
de Lachine, secrétaire trésorier du conseil Municipal du
Comté de Jacques-Cartier et secrétaire ex officio du Bu-
reau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-
Cartier qu'à son assemblée du ~~jour~~ l'acte de répartition
du coût des travaux d'entretien de la rivière
Bouchard exécutés sous l'autorité de la résolution
du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jac-
ques-Cartier a homologué l'acte de répartition dressé par
Auguste Décary, inspecteur municipal, de la Ville de Dorval
et officier du dit Bureau des Délégués à la date du ~~dit~~

concernant le partage des ^{dépenses et} frais occasionnés par le nettoyage
du cours d'eau appelé Rivière Bouchard, se deversant en
le fleuve St Laurent en la dite Ville de Dorval,

Que les intéressés dans la section sixième
du dit cours sont ~~appelés à payer~~ par les présentes requis
de payer leur part de ces frais au bureau

dans les qui suivront 20 jours qui suivront
la date de la ~~présente~~ ^{présente} en vigueur
du dit acte de répartition.

Donné à Lachine
Janvier

Sec.-Trés C.M.C.J.C. et sec.ex officio
du Bureau des Délégués des C.M.C.J.C. de J.C.

ORIGINAL

ACTE DE REPARTITION CONCERNANT LA RIVIERE BOUCHARD.

L'An Mil Neuf Cent Vingt *Cinq*, le *septième*
jour du mois de *Janvier*.

Je, soussigné, Auguste Décary, cultivateur, de la Ville de Dorval, dans le comté de Jacques-Cartier, agissant en ma qualité d'inspecteur municipal de la Ville de Dorval et d'officier du Bureau des délégués des Comtés d'Hochelaga et Jacques-Cartier, ai d'abord fait les observations préliminaires qui vont suivre, savoir:-

1o-Que le 30 avril 1924, les comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier ont été mis en demeure, par lettre de la Société légale Trudeau, Guérin et Garneau, de procéder au nettoyage du cours d'eau appelé Rivière Bouchard, en conformité du proc`es-verbal de Léon Forest, surintendant spécial, homologué en 1884.

2o-Que le 22 mai 1924 une requête dans le même sens est présentée au conseil du Comté de Jacques-Cartier.-

3o-Que par résolution adoptée à son assemblée du 15 juillet 1924 le Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et Jacques-Cartier ont autorisé le Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, J.S. Aimé Ashby, Notaire, de Lachine, de mettre en demeure les cité de Lachine et Ville de Dorval d'avoir a se déclarer sous le contrôle du dit Bureau des Délégués et à se nommer un délégué et un inspecteur municipal pour les fins du nettoyage de la rivière Bouchard.

4o-Que le 6 août 1924 la Ville de Dorval a nommé ~~pour son~~ délé-gué Mr. Joseph Leroux, bourgeois, de la dite Ville de Dorval, et maire de la dite localité, et Auguste Décary, cultivateur, du dit lieu pour son inspecteur municipal.

5o-Que le 7 août 1924 la cité de Lachine a nommé pour son délégué l'échevin Albert St Onge et pour son inspecteur municipal Adhémar Laframboise, ingénieur civil, de la cité de Lachine.

6o-Que le 4 septembre 1924 par résolution du Bureau des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hochelaga le dit Auguste Décary a été autorisé de faire l'examen des travaux à faire à la dite Riviere Bouchard et à faire rapport au dit Bureau des Délégués.

7o-Que le 15 septembre 1924 Le dit Auguste Décary a été autorisé par résolution du dit Bureau des délégués de faire

faire le nettoyage de la dite Rivière Bouchard au plus bas en-
chérisseur en conformité du dit procès-verbal.

80-Que le dit Auguste Décary a, par contrat passé devant Mtre
J.S.Aime Ashby, Notaire, à Lachine, le 3 octobre 1924, octroyé
le nettoyage de la dite Rivière Bouchard a Raffoele Gentile,
entrepreneur, de la dite Ville de Dorval,

90-Que les travaux ont été dûment faits et rapport à cette fin
a été fait par le dit Auguste Décary le 7 octobre 1924.

Ceci étant exposé:-

Je, le dit soussigné, déclare avoir fait l'acte de répartition
nécessaire pour courvrir les frais et déboursés du nettoyage de
la dite Rivière Bouchard ainsi qu'il va suivre et détaillé dans
la Cédule A ci-annexée pour références aux besoins.

Coût des travaux de nettoyage suivant adjudication	\$ 595.00
Frais et déboursés pour l'exécution des dits travaux donnés en détail dans la Cédule B. ci- annexée	<u>528.15</u>
	\$ 1123.15

Les frais ci-dessus seront payés par les propriétaires ou
occupants des terrains nommés en la dite Cédule A du dit acte
de répartition au pro-rata de l'étendue du terrain égoutté
par chaque propriétaire ou occupant, telle étendue déterminée
par le proces-verbal du dit Léon Forest, en date du 30 juillet
1884. et ce dans les vingt jours à compter de l'entrée en vi-
gueur du présent acte de répartition.

Tous paiements en vertu du présent acte de répartition se feront
entre les mains de J.S.Aime Ashby, Notaire, à Lachine, à son bu-
reau, No 15-19ième Avenue, Cité de Lachine.

Auguste Décary

Inspecteur Municipal de la Ville de Dorval et Offici-
er du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et Jacques-Car-
tier.

CECULE A

RIVIERE BOUCHARD.

No. du cadastre	Noms des Propriétaires	Adresse	Eten- due en arpents	Montant à être payé par chaque propriétaire.	
<u>Cédule B. Terrains de la Côte St Luc, N. Dame de Grace.</u>					
85	La Comm. des Fille de Ste Anne	Lachine,	18	1.80	1.26
86	Bellevue Land Co.	Montreal, A/S Rodolphe Bédard, 76 St Denis, <i>Mont.</i>	24	2.40	1.68
88	Succ. Alexandre Orsoli.	533 Durocher, Montréal.	10	1.00	.70
89	F.X. Décary, François B. Décary, Vve Benj. "	Côte St Antoine <i>Mont.</i> 676 Côte St Luc, 502 " "	10½	1.05	.74
90	Maxime Gougeon. Delphis "	" Côte St Luc. 158 Filiatreault, St, Laurent,	10½	1.05	.74
91	Théophile Décary	737 Côte St Antoine.	10½	1.05	.74
92	Robert Tait.	Côte Vertu	10½	1.05	.74
93	William Emerson.	A/S W.J.O'Leary, Nicolet, Montréal.	36	3.60	2.52
95	Luc Prud'homme & Jos. Prud'homme	1281 Côte St Luc.	30	3.00	2.10
96	Albert Groulx.	Ste Madeleine, ou 158 Filiatreault, St Laurent.	8	.80	.56
97	Luc Prud'homme Jos. "	1281 Côte St Luc.	36	3.60	2.52
98	William McDoddell		48	4.80	3.36
99	William Currie.	4453 Western, Westmount,	18	1.80	1.26
101	" "	" "	10	1.00	.70
<u>Terrains dans la Paroisse St Laurent.</u>			278		
141	Joseph Deslauriers.	Côte St François.	33	3.30	2.31
142	Vve Adéodat Cardinal.	" "	13	1.30	.91
Pt. 143	" "	" "	¾	.38	.26
Pt. 143	" "	" "	¼	.03	.02
144	" "	" "	12	1.20	.84
150	Amédée Lecavalier.	Côte St François.	65½	6.53	4.57
160	Emile Jasmin Fils,	" "	65½	6.53	4.57
161	Joseph Deslauriers	" "	65½	6.53	4.57
162	" "	" "	65½	6.53	4.57
163	Cléophas St Aubin	Côte de Liesse.	65½	6.53	4.57
164	Vve Napoléon Jasmin.	2 rue de l'Eglise, Ville St Laurent,	51	5.10	3.57

165	Cléophas St Aubin.	Côte de Liesse.	13 $\frac{1}{2}$	1.33	.95
166	Vve Napoléon Jasmin.	" St François.	63 $\frac{1}{2}$	6.35	4.45
167	La Mème	" "	1	.10	.07
168	Urgèle St Aubin.	" "	64 $\frac{1}{2}$	6.45	4.52
169	" "	" "	64 $\frac{1}{2}$	6.45	4.52
170	Emmanuel St Aubin.	" "	64	6.40	4.48
172	J.Exélopha Benoit.		64	6.40	4.48
173	Jean Bte.Lacroix.	39 Boulevard St Germain Ville St Laurent	64	6.40	4.48
174	Ubald Groulx	Ville St Laurent	10	1.00	.70
175	François Martin.	Côte St François.	64	6.40	4.48
176	Félix Larivière	" "	60	6.00	4.20
177Pt.	Le Mème	" "	4 $\frac{3}{4}$.48	.33
177Pt	Le Mème	" "	4 $\frac{3}{4}$.48	.33
178	Succ Damase Lecavalier.	A/S Hormisdas Lecavali- er Côte St François.	41	4.10	2.87
179	Janvier Jasmin	Côte St François.	58	5.80	4.06
180	Hector Martin.	" "	58	5.80	4.06
181	Napoléon Leduc.	" Vertu	57	5.70	3.99
182	Le Mème .	" "	11	1.10	.77
183	Noé Renaud.	" du Bois Franc.	12 $\frac{1}{2}$	1.25	.88
189	Osius Robitaille.	" Vertu	38 $\frac{1}{2}$	3.85	2.70
190	Le Mème	" "	9 $\frac{3}{4}$.98	.68
191	Napoléon Noel.	" "	1	.10	.07
192	P.. Cousineau,	" "	9	.90	.63
505	Edouard Lecavalier.	" de Liesse.	16 $\frac{1}{2}$	1.65	1.16
506	Pierre Gohier	" "	30	3.00	2.10
507	Dr.Daniel Lecavalier.	27 Ste Famille, Mont.	76	7.60	5.32
508	John Cuddihy	Côte de Liesse.	38	3.80	2.66
509	Gen.& N.Dame Hospital.	20 Dorchester, Mont.	38	3.80	2.66
510	Louis St Germain.	Côte de Liesse	76	7.60	5.32
511	Arthur Jasmin, Père.	" "	1	.10	.07
512	Louis St Germain, fils.	" "	37	3.70	2.59
514	Patrick C.Cuddihy.	" "	75	7.50	5.25
515	Zéphirin Décary.	" "	33	3.30	2.31
516	Lauzon Godfroy " Judger	Ste Geneviève,	75 $\frac{1}{2}$	7.55	5.29
517	St Germain Alphonse	Côte de Liesse.	75	7.50	5.25
518	Laframboise Albert St Aubin Arthur	" "	$\frac{1}{2}$.03	.02
519	St Aubin Arthur	St Laurent.	100 $\frac{1}{2}$	10.05	7.04
520	Joseph St Aubin.	Liesse.	2 $\frac{1}{2}$.25	.18

521	J.Edmond St Aubin.	Liesse.	97½	9.75	6.83
522	Victor Groulx.	Liesse	75	7.50	5.25
523	Emile Jasmin.	Liesse	74½	7.45	5.22
524	Fortunat Aubry Comm.Scolaire.Pt.	Liesse	74½	7.45	5.22
525	Josephat D.Laframboise	Liesse.	74	7.40	5.18
526	Montreal Extension Land Co. Stradi Peter.	Liesse (Mont. Liesse.(Gohier & Bigras)	74	7.40	5.18
527	Cléophas St Aubin.	Liesse	74	7.40	5.18
528	Srs de St Nom de Jésus et de Marie	Liesse.	74	7.40	5.18
529	" "	"	73½	7.35	5.15
530	Omer Lefebvre	Liesse.	73½	7.35	5.15
531	Carsley C.S.	12 Aberdeen? Montreal.	73	7.30	5.11
532	Vve Emmanuel Hebert	Liesse	24½	2.43	1.72
533	Joron Romain.	St Laurent.	24½	2.43	1.72
534	Rémi Décary.	Dorval.	15	1.50	1.05
544	Summerlea Golf Club. Donat Raymond(hotelier)	326a Board of Trade, Mont.	73¼	7.33	5.15
545	Narcisse St Maurice		1	.10	.07
546	Urgel Décary.	Liesse.	89¾	8.98	6.28
547	Arthur St Aubin.	Liesse.	2	.20	.14
548	Théophile Laframboise.	Liesse	101¾	10.18	7.12
549	Alphonse St Germain.	Liesse.	172½	17.25	12.08
550	Léon Décary.	Liesse.	89¾	8.98	6.28
551	Edouard Lecavalier.	Liesse.	135¾	13.58	9.50
552	Vve Benj.Lefebvre f.d'Hya.	Liesse.	140	14.00	9.80
553	Jos.Prud'homme.	Liesse.	111	11.10	7.77
554	Mont.Corp.Securities Co.	Mont.	27½	2.73	1.91
555	Gen. & N.Dame Hospital.	Liesse. Mont.	136	13.60	9.52
556	Prud'homme Albert " Eva " George " Ovila	Mont.	60	6.00	4.20
557	Noel Janvier.	Liesse.	75	7.50	5.25
558	J.Théophile Décary.	Mont.	82½	8.25	5.78
559	J. " "	Mont.	50¾	5.08	3.55
560	The Gault Realty Co.	Mont.	106¾	10.68	7.47
561	Lecavalier Dosithée	Liesse.	68	6.80	4.76
562	W.James Hodge.	Liesse.	91	9.10	6.37
563	Wilfrid Noel.	Liesse.	43	4.30	3.01
564	John A.Hodge. Succ.Albert Hodge.	Liesse	108½	10.85	7.60

565	Cuddihy Bros.	Dorval Station	64	6.40	4.48
566	Liesse Land Co.	Mont. A/S René Chennevert, Avocat, 222 St Jacques, Mont.	48½	4.85	3.40
567	Arthur St Aubin.	Liesse.	14½	1.45	1.02
568	Henri Laroze	Liesse.	14½	1.45	1.02
569	Albert Groulx.	Liesse.	14½	1.45	1.02
570	Alphonse Groulx.	Liesse.	38½	3.85	2.70
571	Shedden Foundry Co.Ltd.	Mont.	29	2.90	2.03
572	St Aubin Octave, " Pierre.	Mont. 40	40	4.00	2.80
<u>Terrains dans la Paroisse de la Pointe-Claire.</u>					
68	Succ.Deslauriers,		55	5.50	3.85
<u>Terrains dans la Paroisse de Lachine.</u>					
907	Succ.A.J.Dawes. Norman J.Dawes. Kenneth Dawes. Sydney Dawes Richard Dawes	Mont.40 709 Avenue des Pins, Mont. 104 St Marc, Mont. 119 Cedar, Mont. 72 Seaforth, Mont.	40	4.00	2.80
906	Succ.A.J.Dawes.		88	8.80	6.16
905	Canadian N.Railway System.		52	5.20	3.64
904	Les Héritiers de Ls Boyer.		55	5.50	3.85
903	" "	A/S Amos.P.167 Commissaires, Montréal.	8½	0.85	.60
902	Dawes Realty Co.	Mont.	45	4.50	3.15
901	" " "	" "	41	4.10	2.87
900	" " "	" "	25	2.50	1.75
899	Marie Anne Paradis Ep.Alp. Latour.	362 Broadway, Lachine.	45	4.50	3.15
898	Summerlea Golf Club		32	3.20	2.24
897	" "		140	14.00	9.80
896	Raymond Donat Summerlea Golf Club.	Mont A/S McIntyre, 56e Ave., Lachine, Superinten.	40	4.00	2.80
895	Aubry Fortunat	Liesse	40	4.00	2.80
894	Geo.Marcil.	Marcil Trust, 228 St Jac Montréal.	38	3.80	2.66
887	" "		63	6.30	4.41
886	Thornbay Land Co.Ltd.	Mont Bunting, gérant, 55e, Lachine	52	5.20	3.64
882	Dixie Land Co.Ltd.	A/S Alp.Décary. Avocat, gérant, 11 Place d'Ar- mes, Mont.	52	5.20	3.64

880	J.Cradock Simpson	A/S Vve C.Barclay, 120 St Jacques, Mont.	68	6.80	4.16
879	"	"	16	1.60	1.12
878	Royal Mont.Golf Club.	Dixie ou B.P.2349, Mon.	75	7.50	5.25
876	"	"	75	7.50	5.25
875	Srs des S.Noms de Jésus et M.Dorval.		63	6.30	4.41
871	Construction Equipment Co.	Drummond Bldg, Mont.ou Dorval.	12 $\frac{1}{2}$	1.28	.89
872	Cie des Sites Manuf.de Lachi. A/S Martin Ad.		27	2.70	1.89
767	"	"	35	3.50	2.45
868	Geo.Marcil		5	.50	.35
<u>CEDULE C</u>					
<u>Terrains dans la Paroisse de Lachine.</u>					
865	Rémi B.Décary. Geo.Marcil	Dorval,	50	5.00	3.50
866	Geo.Marcil.		30	3.00	2.10
874	J.H.Décary, Vve Damase Décary, Ernest H.Décary.	Dorval. 25 St Joseph, Dorval,	$\frac{3}{4}$.08	.05
<u>Lots déjà mentionnés dans la Cédule B.</u>					
867	V.H.Dupont et al. Cie des Sites Manufac.de Lac.	A/S H.Schetagne, N.P., Power Bldg, Mont	9 $\frac{1}{4}$.93	.65
868	Geo.Marcil Et Cie des Sites Manuf.de La.		20	2.00	1.40
872	Eastern Equipment Co. V.H.Dupont et al.	Liesse, Dorval, A/S James Fraser	20	2.00	1.40
875	Com.Srs de Jésus et de Marie.	Angle Joliette et Ste Catherine, Mont	15	1.50	1.05
876	Charles Décary, f. de Gervais. Royal Mont.Golf Club	12 St Joseph, Dorval, (5 arpents chacun)	10	1.00	.70
			6397	660.60	462.55

*Recenu ne variétés
Lachine 7 janvier 1925
Auguste Décary*

CEDULE B.

Etat des frais et déboursés à être chargés aux intéressés dans le cours d'eau appelé Rivière Bouchard, par Auguste Décary, inspecteur de la Ville de Dorval, et officier du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier, pour nettoyage de la dite Rivière Bouchard.

1924			
Sep.	18	Entrevue avec Aug. Décary, 1½ hr.	\$ 10.00
"	19	" " 1 hr.	7.00
"	21	" " 1 hr.	7.00
"	29	" " 1hr.	7.00
"	"	Contrat d'adjudication de Aug. Décary à Raffoele Gentile, Entrepreneur.	25.00
"	21	Blancs de Cautionnement.	2.00
Oct.	27	Entrevue à Aug. Décary et acceptation des travaux 1 hr.	7.00
Nov.	20	Téléphone à Stanislas Descarries, Sec. Trés de Paroisse St Luc. 1 hr.	5.00
"	21	Téléphone à P.A. Déguire, Sec. Trés de Par. St Laurent, 1 hr.	5.00
"	20	Travail sur répartition 1 journée	30.00
"	21	" " "	30.00
"	28	Recherches à index aux immeubles,	30.00
"	28	Déboursés re recherches.	5.25
"	30	Travail sur répartition ½ journée	12.50
Dec.	1er	Travail sur répartition ¾ de jour	19.25
		Affichage des avis d'homologation.	15.00
		Perception des comptes, timbres, correspondance etc.	173.12
		6 copies d'acte de répartition	66.43
Sept.	4	Pour assistance à assemblée avec Auto. 4 hrs,	
"	11	Pour mesure et confection de plan. 4 hrs.	
"		Deux hommes pour aider 1 hr chacun 2hrs.	
"	15	Pour assistance à assemblée avec auto. 4 hrs.	
"	17	Pour information, auto, 2 hrs.	
"	18	Pour poser les avis et faire du me- rage avec auto. 10 hrs.	
"	19	Pour pose, les avis avec auto. 6 hrs.	

Sept.	22	Pour information, préparer plan et spécifications,	12 hrs.
		Trois hommes, 2 hrs chacun.	6 hrs.
"	23	Pour préparer plan et spécifications	5 hrs
"	29	Pour information et signature du contrat, auto etc.	4 hrs.
"	30	Pour adjudication des travaux.	3 hrs.
Oct.	16	Pour inspection.	1 hr.
"	19	Pour inspection	1 hr.
"	21	Pour inspection.	2 hr.
"	22	Pour inspection.	1 hrs.
"	23	Pour inspection.	1 hr.
"	25	Pour inspection.	1 hr.
"	27	Pour inspection, vacation chez sec.	3 hrs.

			72.00

Temps de l'inspecteur Municipal à \$ 1.00 de l'heure, 64 heures. 64.00
 Déboursés pour lecture d'avis. 5.00
 Temps des hommes pour aider à 35cts de l'heure 8 heures, 2.80

\$ 71.80

\$ 71.80

Reçu en recettes
Sacchine 7 janvier 1925
Auguste Déary

\$

528.15

Original

PUBLIC NOTICE

PROVINCE OF QUEBEC.
DISTRICT OF MONTREAL.
CITY OF LACHINE.

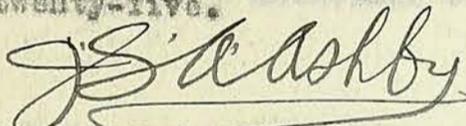
To the interested parties in the water course called Rivière Bouchard.

Public notice is hereby given by the undersigned Joseph Seraphin Aime Ashby, notary, of the city of Lachine, Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier and secretary ex officio of the Board of Delegates of the Counties of Hochelaga and Jacques-Cartier, that the act of assessment regarding the costs of the mending of La Rivière Bouchard, executed under the authority of a resolution of the Board of Delegates of the Counties of Hochelaga and Jacques-Cartier, adopted at its meeting on the 15th of September 1924, and of the fees incurred for these works, prepared by Auguste Déary, farmer, of the Town of Dorval, Municipal Inspector of the same place, and officer of said board of delegates has been deposited at the office of the Secretary-Treasurer of the County of Jacques-Cartier, secretary ex officio of said Board of Delegates, on the 7th of January 1925, and has been homologated on the same day by the said Board of Delegates.

That the said act of assessment will become in force 15 days after its deposit.

That the interested parties in the sixth section of said water course are by these presents required to pay their share of said costs and expenses at the office of the undersigned No. 15-19th Avenue, City of Lachine, in the 30 days following the date of the coming into force of said act of assessment.

Given at Lachine this eighth day of January, nineteen hundred and twenty-five.



Sec.-Treas. of the M.C.C.J.C. and Sec. ex officio of the Board of Delegates of the Counties of Hochelaga and Jacques-Cartier.

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
CITE DE LACHINE.

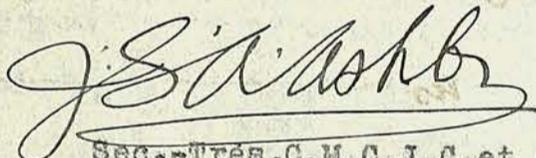
Aux intéressés dans le cours d'eau appelé Rivière Bouchard.

Avis public est par le présent donné par le soussigné, Joseph Séraphin Aimé Ashby, notaire, de la cité de Lachine, secrétaire-trésorier du conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier et secrétaire ex officio du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier, que l'acte de répartition du coût des travaux d'entretien de la Rivière Bouchard, exécutés sous l'autorité de la résolution du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier, adoptée à sa session du 15 septembre 1924, et des frais occasionnés par ces travaux, préparé et dressé par Auguste Décary, cultivateur de la Ville de Dorval, inspecteur municipal de cette dernière localité, et officier du dit Bureau des Délégués a été exposé au bureau du secrétaire trésorier du Comté de Jacques-Cartier, Secrétaire ex officio du dit Bureau des délégués le 7 janvier, 1925 et a été homologué le même jour par le dit Bureau des Délégués.

Que le dit acte de répartition entrera en vigueur 15 jours après la date de son dépôt.

Que les intéressés dans la section sixième du dit cours d'eau sont par les présentes requis de payer leur part de ces frais et dépenses au bureau du soussigné, No. 15-19ième Avenue, Cité de Lachine, dans les 20 jours qui suivront la date de la mise en vigueur du dit acte de répartition

Donné à Lachine ce huit janvier mil neuf cent vingt cinq.



Sec.-Trés. C.M.C.J.C. et sec. ex officio du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier.

PROVINCE DE QUEBEC.

DISTRICT DE MONTREAL.

Je, soussigné, *Joseph Beluse*
Clerc, de la Cité de *Montreal*,
~~secrétaire-trésorier de la Municipalité de~~

~~certifie sous ~~un~~ serment d'office que j'ai publié l'avis ci-cont~~
~~tre en en affichant copie correcte en anglais et en français,~~

~~et à~~

~~étant un endroit très fréquenté de la dite localité, le~~

~~entre~~ *8* ~~hrs et~~ *10* ~~hrs P.M.~~ *en* en faisant la lecture en
anglais en en français, à la porte de l'église de la dite pa-
roisse *de Notre Dame de Grâce,*

à haute et intelligible voix à l'issue du service divin du ma-
tin, le *ouzième* jour ~~des~~ mois de
Janvier 1925

~~étant un dimanche suivant immédiatement le jour où tel avis~~
~~a été rendu public, en en affichant copie comme dit ci-dessus.~~

Donné à *Montreal.*

le *ouzième* jour de *Janvier 1925.*

Joseph Beluse ~~Sec. Trésor.~~ *Clerc.*

Assermenté devant
moi, le soussigné, à
Montreal, le *ouzième*
jour de *Janvier 1925*

~~par~~ *Joseph Beilau,*
C. C. L. S. T. U.

Stanislas Lescarrier
sec. tris.

Municipalité du Village
de la Côte S. Luc.

Original

PUBLIC NOTICE

PROVINCE OF QUEBEC.
DISTRICT OF MONTREAL.
CITY OF LACHINE.

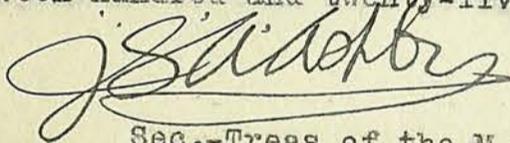
To the interested parties in the water course called Rivière Bouchard.

Public notice is hereby given by the undersigned, Joseph Séraphin Aimé Ashby, notary, of the City of Lachine, secretary-treasurer of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier and secretary ex officio of the Board of Delegates of the Counties of Hochelaga and Jacques-Cartier, that the act of assessment regarding the costs of mending of La Rivière Bouchard, executed under the authority of a resolution of the Board of Delegates of the Counties of Hochelaga and Jacques-Cartier, adopted at its meeting on the 15th of September 1924, and of the fees incurred for these works, prepared by Auguste Décary, farmer of the Town of Dorval, Municipal Inspector of the same place, and officer of said Board of Delegates, has been deposited at the office of the secretary-treasurer of the County of Jacques-Cartier, secretary ex officio of said Board of Delegates on the 7th of January 1925, and has been homologated on the same day by the said Board of Delegates,

That the said act of assessment will become in force 15 days after its deposit.

That the interested parties in the sixth section of the said water course are by these presents required to pay their share of said costs and expenses at the office of the undersigned, No. 15-19th Avenue, City of Lachine, in the 20 days following the date of the coming into force of said act of assessment.

Given at Lachine this eighth day of January, nineteen hundred and twenty-five.



Sec.-Treas. of the M.C.C.J.C. and sec. ex officio of the Board of Delegates of the Counties of Hochelaga and Jacques-Cartier.

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
CITE DE LACHINE.

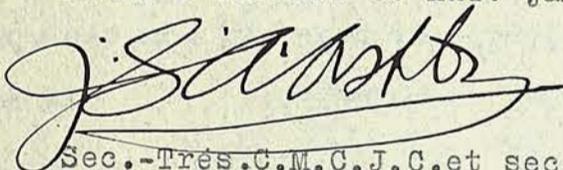
Aux intéressés dans le cours d'eau appelé Rivière Bouchard.

Avis public est par le présent donné par le soussigné, Joseph Séraphin Aimé Ashby, notaire, de la cité de Lachine, secrétaire-trésorier du conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier et secrétaire ex officio du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier, que l'acte de répartition du cout des travaux d'entretien de la Rivière Bouchard, exécutés sous l'autorité de la résolution du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier adoptée à sa session du 15 septembre 1924, et des frais occasionnés par ces travaux, préparé et dressé par Auguste Décary, cultivateur, de la Ville de Dorval, inspecteur municipal de cette dernière localité, et officier du dit Bureau des Délégués a été déposé au bureau du secrétaire trésorier du Comté de Jacques-Cartier, secrétaire ex officio du dit Bureau des délégués le 7 janvier, 1925 et a été homologué le même jour par le dit Bureau des Délégués.

Que le dit acte de répartition entrera en vigueur 15 jours après la date de son dépôt.

Que les intéressés dans la section sixième du dit cours d'eau sont par les présentes requis de payer leur part de ces frais et dépenses au bureau du soussigné, No. 15-191ème Avenue, Cité de Lachine, dans les 20 jours qui suivront la date de la mise en vigueur du dit acte de répartition

Donné à Lachine ce huit janvier mil neuf cent vingt cinq.



Sec.-Trés. C.M.C. J.C. et sec. ex officio du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier.

PROVINCE DE QUÉBEC.

DISTRICT DE MONTRÉAL.

In, soussigné, *T. A. Heguni*

secrétaire-trésorier de la Municipalité de la
Paroisse de St Laurent

certifie sous mon serment d'office que, j'ai publié l'avis ci-cont
tre en en affichant copie correcte en anglais et en français,

et à *la porte de l'église paroissiale*
et chez moi

étant un endroit très fréquenté de la dite localité, le

entre 3 hre et 4 hre. S.M. et en faisant la lecture en
anglais en en français, à la porte de l'église de la dite pa-
roisse

à haute et intelligible voix à l'issue du service divin du ma-
tin, le *onze (11) janvier*

étant le dimanche suivant immédiatement le jour en tel avis
a été rendu public, en en affichant copie comme dit ci-dessus.

Donné à *St Laurent*
le *11 janvier* 1925.



Original

PUBLIC NOTICE

PROVINCE OF QUEBEC.
DISTRICT OF MONTREAL,
CITY OF LACHINE.

To the interested parties in the water course
called Rivière Bouchard.

Public notice is hereby given by the undersigned
Joseph Scraphin Aime Ashby, notary, of the city of Lachine,
Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of
Jacques-Cartier and secretary ex officio of the Board of Dele-
gates of the Counties of Hochelaga and Jacques-Cartier, that
the act of assessment regarding the costs of the mending
of La Rivière Bouchard, executed under the authority of a Reso-
lution of the Board of Delegates of the Counties of Hochelaga
and Jacques-Cartier, adopted at its meeting on the 15th of
September 1924, and of the fees incurred for these works, prepa-
red by Auguste Décarv, farmer, of the Town of Derval, Municipal
inspector of the same place, and officer of said board of dele-
gates has been deposited at the office of the Secretary-Treasu-
rer of the County of Jacques-Cartier, secretary ex officio of
said Board of Delegates, on the 7th of January 1925, and has been
homologated on the same day by the said Board of Delegates.

That the said act of assessment will become
in force 15 days after its deposit.

That the interested parties in the sixth section
of said water course are by these presents required to pay
their share of said costs and expenses at the office of the
undersigned No. 15-19th Avenue, City of Lachine, in the 20 days
following the date of the coming into force of said act of
assessment.

Given at Lachine this eighth day of January,
nineteen hundred and twenty-five.

Sec.-Treas. of the M.C.C.J.C. and Sec. ex officio
of the Board of Delegates of the Counties of Hochelaga and
Jacques-Cartier.

Province de Québec.

District de Montréal.

Je, soussigné, Ludger Tessier, chauffeur
d'automobiles, de la cité de Lachine, après serment prêté sur
les Saints Evangiles, déposé et dis:-

Que j'ai affiché copie anglaise et française de l'avis
ci-contre à la porte de l'Hotel de Ville de la Cité de La-
chine et à la porte de l'Eglise Paroissiale de la Paroisse
des Saints Anges, de Lachine, Paroisse Catholique, le samedi
10 janvier 1925, entre 11 heures et 12 heures de l'avant-midi,
heure solaire.

Assermenté devant moi

à Lachine, ce 10 *Janvier*
mil neuf cent vingt cinq.

Joseph Boivin, D.C.
Commissaire de la Cour Supérieure
pour le District de Montréal.

Ludger Tessier

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
CITÉ DE LACHINE.

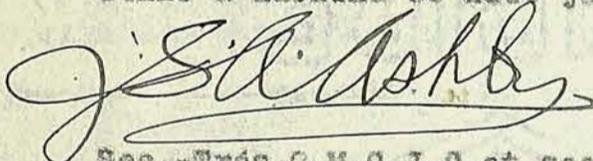
Aux intéressés dans le cours d'eau appelé Rivière Bouchard.

Avis public est par le présent donné par le soussigné, Joseph Séraphin Aimé Ashby, notaire, de la cité de Lachine, secrétaire-trésorier du conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier et secrétaire ex officio du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelega et de Jacques-Cartier, sous l'acte de répartition du coût des travaux d'entretien de la Rivière Bouchard, exécutés sous l'autorité de la résolution du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelega et de Jacques-Cartier adoptée à sa session du 15 septembre 1924, et des frais occasionnés par ces travaux, préparé et dressé par Auguste Duceary, cultivateur de la ville de Dorval, inspecteur municipal de cette dernière localité, et officier du dit Bureau des Délégués à été déposé au bureau du secrétaire-trésorier du Comté de Jacques-Cartier, Secrétaire ex officio du dit Bureau des délégués le 7 janvier 1925 et a été homologué le même jour par le dit Bureau des Délégués.

que le dit acte de répartition entrera en vigueur 15 jours après la date de son dépôt.

que les intéressés dans la section sixième du dit cours d'eau sont par les présentes requis de payer leur part de ces frais et dépenses au bureau du soussigné, No. 15-19ième Avenue, Cité de Lachine, dans les 20 jours qui suivront la date de la mise en vigueur du dit acte de répartition

Donné à Lachine ce huit janvier mil neuf cent vingt cinq.



Sec.-Trés. C. M. C. J. C. et sec. ex officio du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelega et de Jacques-Cartier.

PROVINCE DE QUEBEC.

DISTRICT DE MONTREAL.

Je, soussigné, *Allyre Roy, ingénieur-civil,*
de la cité de Lachine,

~~secrétaire-trésorier de la Municipalité de~~

certifie sous ~~mon~~ serment ~~à l'office~~ que j'ai publié l'avis ci-conten-
tu ~~en en affichant copie correcte en anglais et en français,~~

~~et à~~

~~étant un endroit très fréquenté de la dite localité, le~~

~~entre~~ ~~hrs et~~ ~~hrs P.M.~~ ~~en~~ en faisant la lecture en
anglais ~~en~~ en français, à la porte de l'église de la dite pa-
roisse des *Saints Anges de Lachine,*

à haute et intelligible voix à l'issue du service divin du ma-
tin, le *deux janvier mil neuf cent vingt cinq,*
jour de dimanche

~~étant un dimanche suivant immédiatement le jour ou tel avis~~
~~a été rendu public, en en affichant copies comme dit ci-dessus.~~

Donné à Lachine ce *deux janvier*

le

1925

Allyre Roy

Assermenté devant moi à Lachine,

ce *deux janvier*
jour de *janvier* mil neuf cent
vingt cinq.

Joseph Boileau C.P.

Commissaire de la Cour Supérieure
pour le district de Montréal.

PUBLIC NOTICE

PROVINCE OF QUEBEC.
DISTRICT OF MONTREAL.
CITY OF LACHINE.

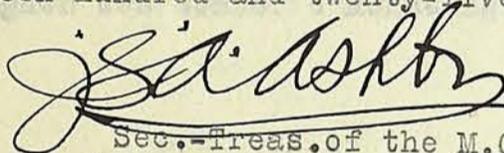
To the interested parties in the water course called Rivière Bouchard.

Public notice is hereby given by the undersigned, Joseph Séraphin Aimé Ashby, notary, of the City of Lachine, Secretary-treasurer of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier and secretary ex officio of the Board of Delegates of the Counties of Hochelaga and Jacques-Cartier, that the act of assessment regarding the costs of mending of La Rivière Bouchard, executed under the authority of a resolution of the Board of Delegates of the Counties of Hochelaga and Jacques-Cartier, adopted at its meeting on the 15th of September 1924, and of the fees incurred for these works, prepared by Auguste Décary, farmer of the Town of Dorval, Municipal Inspector of the same place, and officer of said Board of Delegates, has been deposited at the office of the secretary-treasurer of the County of Jacques-Cartier, secretary ex officio of said Board of Delegates on the 7th of January 1925, and has been homologated on the same day by the said Board of Delegates,

That the said act of assessment will become in force 15 days after its deposit.

That the interested parties in the sixth section of the said water course are by these presents required to pay their share of said costs and expenses at the office of the undersigned, No. 15-19th Avenue, City of Lachine, in the 20 days following the date of the coming into force of said act of assessment.

Given at Lachine this eighth day of January, nineteen hundred and twenty-five.



Sec.-Treas. of the M.C.C.J.C. and sec. ex officio of the Board of Delegates of the Counties of Hochelaga and Jacques-Cartier.

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
CITE DE LACHINE.

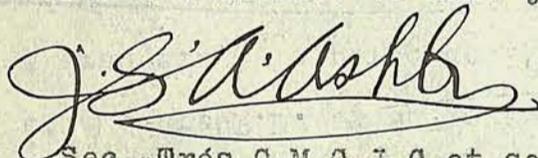
Aux intéressés dans le cours d'eau appelé Rivière Bouchard.

Avis public est par le présent donné par le soussigné, Joseph Séraphin Aimé Ashby, notaire, de la cité de Lachine, secrétaire-trésorier du conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier et secrétaire ex officio du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier, que l'acte de répartition du coût des travaux d'entretien de la Rivière Bouchard, exécutés sous l'autorité de la résolution du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier adoptée à sa session du 15 septembre 1924, et des frais occasionnés par ces travaux, préparé et dressé par Auguste Décary, cultivateur de la Ville de Dorval, inspecteur municipal de cette dernière localité, et officier du dit Bureau des Délégués a été déposé au bureau du secrétaire trésorier du Comté de Jacques-Cartier, secrétaire ex officio du dit Bureau des délégués le 7 janvier 1925 et a été homologué le même jour par le dit Bureau des Délégués.

Que le dit acte de répartition entrera en vigueur 15 jours après la date de son dépôt.

Que les intéressés dans la section sixième du dit cours d'eau sont par les présentes requis de payer leur part de ces frais et dépenses au bureau du soussigné, No. 15-19ième Avenue, Cité de Lachine, dans les 20 jours qui suivront la date de la mise en vigueur du dit acte de répartition

Donné à Lachine ce huit janvier mil neuf cent vingt cinq.



Sec.-Trés. C.M.C.J.C. et sec. ex officio du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier.

PROVINCE DE QUEBEC.

DISTRICT DE MONTREAL.

je, soussigné. Horace Meloche,

secrétaire-trésorier de la Municipalité de Dorval

certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis
ci-contre en en affichant copie correcte en anglais et en
français, au bureau de la Corporation No. 24a de la rue St. Jo-
seph à Dorval .

et à l'église de la Paroisse de la Présentation de la Sain-
te-Vierge de Dorval.

étant un endroit très fréquenté de la dite localité, le
11 janvier 1925 -----

entre 11 hrs et 12 hrs P.M. et en faisant la lecture
en anglais et en français, à la porte de l'Eglise de la dite
paroisse

à haute et intelligible voix à l'issue du service divin du matin
le 11ième jour du mois de janvier 1925

étant le dimanche suivant immédiatement le jour où tel avis
a été rendu public en en affichant copies comme dit ci-dessus.

Donné à Dorval ce 12ième jour du mois de janvier 1925,

~~le~~

~~1925~~

Horace Meloche
Sec.-Trés. de la
ville de Dorval

Original

PUBLIC NOTICE

PROVINCE OF QUEBEC.
DISTRICT OF MONTREAL
CITY OF LACHINE.

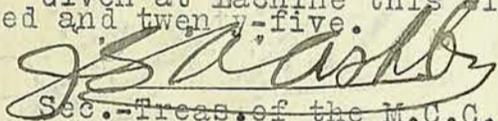
To the interested parties in the water course called Rivière Bouchard.

Public notice is hereby given by the undersigned, Joseph Seraphin Aimé Ashby, notary, of the City of Lachine, Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier and secretary ex officio of the Board of Delegates of the Counties of Hochelaga and Jacques-Cartier, that the act of assessment regarding the costs of the mending of La Rivière Bouchard, executed under the authority of a resolution of the Board of Delegates of the Counties of Hochelaga and Jacques-Cartier, adopted at its meeting on the 15th of September 1924, and of the fees incurred for these works, prepared by Auguste Décary, farmer, of the Town of Dorval, Municipal Inspector of the same place, and officer of said Board of Delegates has been deposited at the office of the Secretary-Treasurer of the County of Jacques-Cartier, secretary ex officio of said Board of Delegates, on the 7th of January 1925, and has been homologated on the same day by the said Board of Delegates.

That the said act of assessment will become in force 15 days after its deposit.

That the interested parties in the sixth section of said water course are by these presents required to pay their share of said costs and expenses at the office of the undersigned No. 15-19th Avenue, City of Lachine, in the 20 days following the date of the coming into force of said act of assessment.

Given at Lachine this eighth day of January nineteen hundred and twenty-five.



Sec.-Treas. of the M.C.C.J.C. and Sec. ex officio of the Board of Delegates of the Counties of Hochelaga and Jacques-Cartier.

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUEBEC.

DISTRICT DE MONTREAL.

CITE DE LACHINE.

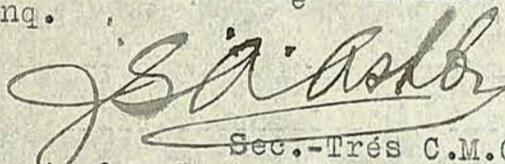
Aux intéressés dans le cours d'eau
appelé Rivière Bouchard.

Avis public est par le présent donné par le soussigné, Joseph Séraphin Aimé Ashby, notaire, de la cité de Lachine, secrétaire-trésorier du conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier et secrétaire ex officio du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier, que l'acte de répartition du coût des travaux d'entretien de la Rivière Bouchard, exécutés sous l'autorité de la résolution du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier, adoptée à sa session du 15 septembre 1924, et des frais occasionnés par ces travaux, préparé et dressé par Auguste Décary, cultivateur, de la Ville de Dorval, inspecteur municipal de cette dernière localité, et officier du dit Bureau des Délégués, a été déposé au bureau du secrétaire trésorier du comté de Jacques-Cartier, secrétaire ex officio du dit Bureau des Délégués le 7 janvier 1925 et a été homologué le même jour par le dit Bureau des Délégués.

Que le dit acte de répartition entrera en vigueur 15 jours après la date de son dépôt.

Que les intéressés dans la section sixième du dit cours d'eau sont par les présentes requis de payer leur part de ces frais et dépenses au bureau du soussigné, No. 15-19ième Avenue, Cité de Lachine, dans le 20 jours qui suivront la date de la mise en vigueur du dit acte de répartition.

Donné à Lachine ce huit janvier mil
neuf cent vingt cinq.



Sec.-Trés C.M.C.J.C. et sec. ex officio
du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier.

PROVINCE DE QUEBEC.
DISTRICT DE MONTREAL.

Je, soussigné, Ernest Legault

Commis
~~secrétaire-trésorier~~ de la Municipalité de Dorval

Etant dûment assermenté sous les Sts-Evangiles
~~certifié sous mon serment d'office que~~ j'ai publié l'avis
ci-contre en en affichant copie correcte en anglais et en
français à l'église de Ste. Janne de Chantal à Valois

~~et à~~

étant un endroit très fréquenté de la dite localité, le
11 janvier 1925-----
entre 10 hrs et 11 hrs P.M. et en en faisant la lecture en
anglais et en français, à la porte de l'église de la dite
paroisse

à haute et intelligible voix, à l'issue du service divin du
matin, le 11ième. jour du mois de janvier 1925

étant le dimanche suivant immédiatement le jour où tel avis
a été rendu public en en affichant des copies comme dit ci-
dessus.

Donné à Dorval ce 14ième. jour du mois de janvier 1925,
le 14ième. jour du mois de janvier 1925.

E. Legault, Ancien Commis
~~Sec. Trés.~~

Assermenté devant moi à Dorval
ce 14ième. jour du mois
de janvier 1925

Secrétaire-trésorier de la
Ville de Dorval

Jean Malachuk
Secrétaire-trésorier de la
Ville de Dorval

*pour être
lu à la porte de l'église*

Montréal 11 janvier 1925.

Re: Rivière "Bouchard".

Monsieur Joseph Séraphin Aimé Ashby

Doit à Stanislas Descarries, secrétaire-trésorier
de la Municipalité du Village de la Côte St.Luc,
pour la crie d'un avis public à la porte de la
l'église paroissiale de Notre-Dame-de-Grâces,
de onzième jour de janvier 1925.

\$1.00

1^o = Cité de Laehine
appichage = Hotel de Ville et Eglise
lecture a l. Eglise - O. R.

2^o = Ville Dorval
appichage = Hotel de Ville + Porte d'Eglise
lecture = Porte Eglise - O. R.
acte repartition — Eglise Dorval - O. R.

3^o = Côte St-Luc
appichage = Eglise, Chapelle, Ecole
lecture = Eglise N. de Grace, O. R. -
acte repartition

4^o = Par. St-Laurent
appichage = Eglise, Annonce P. Requies
lecture = Eglise - O. R.
acte repartition

5^o = Par. P. Claire
appichage = Eglise, Ecole Rang St-Jean, ^{Stothmore} Eglise
lecture = Eglise P. Claire et Stothmore
acte repartition

6^o = Par. Par. Ste Thérèse
appichage = Eglise et école de Liasse
lecture = Eglise
acte repartition

\$ 100.00 Lachine, Que. St Joseph Street Branch, - - - - -
July 28th 1924. - - - - -

On demande after date I promise to pay to the order of
Tom Born Yuen the sum of One Hundred Dollars at the Bank
of Montreal, here, for Value received - - - - -

(Signé) Woo Chee Jan -289A Sherbrooke St. West, Montreal.

" Woo Chee Jan. - - - - -

(Endossé) Woo Chee Jan, - - - - -

" Tom Born Yuen. - - - - -

L'AN MIL NEUF CENT VINGT QUATRE, le onzième jour du mois
de décembre dans l'après-midi. - - - - -

Nous, Mtre Joseph Boileau, soussigné notaire public pour la
province de Québec, pratiquant en la cité de Lachine et en
la Ville St Pierre, où nous résidons, à la demande de la Banque
de Montréal, succursale de la rue St Joseph, Cité de Lachine,

A la demande de la Banque de Montréal

15 janvier - - - 25

A Mr, Horace Meloche,
Sec.-Trés,
Hotel de Ville,
Ville de Dorval.P.Q.

Monsieur:-

Veuillez trouver, ci-inclus, un compte pour la part de la Ville de Dorval, dans le coût des réparations qui ont été faites dernièrement au cours d'eau appelé Rivière Bouchard, dans le territoire de la Ville de Dorval.

Votre tout dévoué.

J.S.A.Ashby,

Sec. du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga
et de Jacques-Cartier.

Par:-

LA VILLE DE DORVAL

doit au

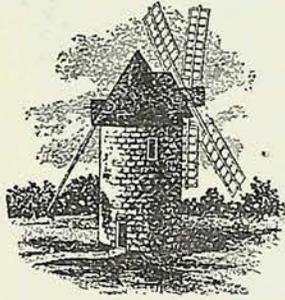
BUREAU DES DELEGUES DES COMTES
D'HOCHELAGA ET DE JACQUES CARTIER.

Concernant les frais encourus par le dit Bureau à raison de certains travaux de réparation qui ont été faits dans le cours d'eau appelé Rivière Bouchard et se déversant dans Dorval, dans le Lac St-Louis, Ces frais, en total, s'élevent à la somme de \$ 507.77. Le dit Bureau a décidé de répartir le coût de ces frais sur les diverses municipalités intéressées en raison de l'étendue de terrain égoutté dans chacune des dits municipalités par rapport à l'étendue totale qui est de 6397 arpents.

Numéro du terrain égoutté.	Grandeur égouttée par No. en arpent.
880	68
879	16
878	75
876	75
875	63
871	12 $\frac{3}{4}$
872	27
867	35
868	5
865	50
866	30
874	3 $\frac{1}{4}$
867	9 $\frac{1}{4}$
868	20
872	20
875	15
876	10
	<hr/>
	531 $\frac{1}{4}$

La proportion par arpent étant de .073 nous avons comme proportion dans le total des frais ci-dessus la somme de

\$ 38.82



POINTE-CLAIRE
P. Q.

HOTEL DE VILLE }
TOWN HALL } 120

DOMICILE DU SURINTENDANT }
SUPERINTENDENT'S RESIDENCE } 119

BUREAU DE L'AQUEDUC }
AQUEDUCT OFFICE } 71 R2

CHEF DE POLICE ET FEU }
CHIEF OF POLICE AND FIRE } 77

OFFICE, 293 LAKESHORE ROAD

Ce 19 janvier, 1925.

Monsieur J.S.A.Ashby, N.P.,
No.15, 19ième avenue,
Machine, P.Q.

Cher Monsieur:-

Inclus vous trouverez un rapport
concernant la Rivière Bouchard, lequel Monsieur Aumais
m'a remis après l'avoir lu à la porte de l'église hier.

Votre tout dévoué,

Gérant du bureau et trésorier.

LJL:LS
Annexe

Lachine

Février 1925.

M.

Monsieur:-

Sous l'autorité d'une résolution du 15 septembre 1924 le Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques Cartier a fait faire des travaux de nettoyage dans la section sixième du cours d'eau appelé Rivière Bouchard, dans laquelle vous êtes intéressé, en conformité du procès-verbal régissant tel cours d'eau, rendu par Léon Forest, homologué en 1884, et en conformité de la loi.

immuble No. Votre quote-part aux frais de ce nettoyage pour votre
égouttant en icelui du cadastre de
de \$ arpents carrés, s'élève à la somme

L'acte de répartition dans cette affaire est devenu en vigueur le 23 janvier 1925, vous êtes en conséquence requis de faire paiement par chèque ou autrement, en mon bureau, No. 15-19ième Avenue, Lachine, sans délai.

Votre tout dévoué.

Sec. Tres. C. M. C. J. C. et sec. ex officio du Bureau des
Délégués des C. H. & J. C.

THE CRADOCK SIMPSON COMPANY

Real Estate - Insurance - Mortgage Loans

ROOM 405, THE TRANSPORTATION BUILDING
120 ST. JAMES STREET

MONTREAL, February 12th, 1925.

Mr. J. S. A. Ashby, N. P.,
P. O. Box 279,
Lachine, Que.

Dear Sir:-

With reference to your notice addressed to Mr. J. Cradock Simpson regarding the assessment on the farms owned by him and bearing Cad. Nos. 879 and part 880 of the Parish of Lachine. We should be obliged if you could let us know where the Riviere Bouchard, mentioned in the notice, is situated, and in what way it affects the farms in question, As from your notice the assessment may be based on the area of the farms, we should like to call your attention to the fact that the area of the farms owned by Mr. Simpson is 67.5 arpents and not 84 as given in the notice. If you will be kind enough to give us this information, and make the correction, we shall be glad to give the matter our immediate attention.

Yours very truly,

THE CRADOCK SIMPSON COMPANY,

Per: J. S. Simpson

ACS/MG:

St. Laurent. 19 Fev. 1825.

Monsieur J. S. A. Ashby. *notaire*

Monsieur.

Ci-inclus les dix-sept sous
en timbres que je vous envoie pour
les frais de l'immeuble 191 no.
d'un 1/2 arpent & non 1 arpent.

Je suis etc.

Napoleon Viel

Cote Vertue.

St. Laurent.

P. 2

6.80
1.60
8.40
5.22
136

4.16
1.12
5.28

THE CRADOCK SIMPSON COMPANY

Real Estate - Insurance - Mortgage Loans

ROOM 405, THE TRANSPORTATION BUILDING
120 ST. JAMES STREET

MONTREAL, February 23rd, 1925.

J. S. A. Ashby, Esq.,
Notary,
15, 19eme Avenue,
Lachine, Que.

Dear Sir:-

We enclose a cheque for \$13.68 in payment of your account for the proportion of the work of cleaning Riviere Bouchard at Dorval for the property belonging to Mr. J. Cradock Simpson. Will you kindly send us a receipted account for this payment.

With reference to your letter of February 13th, in which you state that the area of Mr. Simpson's property was fixed by process-verbal in 1884 at 84 arpents, whereas the Deed of Sale shows that the property is rather less than 68 arpents, we beg to inform you that if any further assessments are made on the same figures Mr. Simpson will take action to have the assessment protested.

Yours truly,

THE CRADOCK SIMPSON COMPANY,

FWF/MG:

Per:

F. W. Frith
Secretary-Treasurer.

February 24th. - 25

To The Graddock Simpson Company,
The Transportation Building,
Montreal.

Dear Sirs:-

In replying to your letter dated of the 23rd
of February instant we acknowledge receipt of your cheque
of \$ 15,68 re Rivière Boushard,

In order to have the correction made in the
proces-verbal of 1884 concerning the area of your land
you must take legal proceedings to have a new proces-verbal.
We cannot change that of our-selves.

Yours truly.

J.S.A. Ashby.

Per : 

Lachine, 28 février 1925.

La Municipalité du Comté de Jacques-Cartier,

doit au

Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et
de Jacques-Cartier.

Re: Rivière Bouchard.

Annulé

Pour assistance des Délégués, service d'un secrétaire, service d'un aviseur légal etc concernant le nettoyage de la 6ième section de la Rivière Bouchard, exécuté en octobre 1924, selon résolution du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier, en date du 15 septembre 1924, et ayant occasionné des frais au montant total de \$ 507.77 qui doit être partagé au prorata de l'évaluation de chaque comté selon résolution du dit Bureau des Délégués en date du 7 janvier 1925, laquelle est de \$ 2,735,000.00 pour le comté de Jacques-Cartier et de \$ 2,471,387.00 pour le comté d'Hochelaga, donnant pour le dit Comté de Jacques-Cartier la somme de \$ 268.44

off. le 11 mars 1925
\$ 214.80
payé le 31 mars 1925.

RIVIERE BOUCHARD.

Totalité des arpents de terre contribuant aux réparations de la 6ième section de la Rivière Bouchard.

6397

Nombre d'arpents contribuant aux réparations de la Rivière Bouchard, situées dans les limites de la cité de Lachine. 531 $\frac{1}{2}$

Nombre d'arpents contribuant aux réparations de la Rivière Bouchard, situées dans les limites de la Ville de Dorval. 851 $\frac{1}{2}$

1382 $\frac{1}{2}$

Balance

5034 $\frac{1}{2}$

Evaluation du Comté de Jacques-Cartier 2,735.000.00

Evaluation du comté d'Hochelaga. 2,471.387.00

5,206.387.00

*Recevable
receu par
N. C. Vaquet
aujourd'hui*

PAQUET ET LAROSE

NOTAIRES

92-EST, RUE NOTRE-DAME

MONTREAL

TEL: MAIN 3104.

MONTREAL, 26 mars 1925.

M. S.A. Ashby, Notaire,

LACHINE,

P.Q.

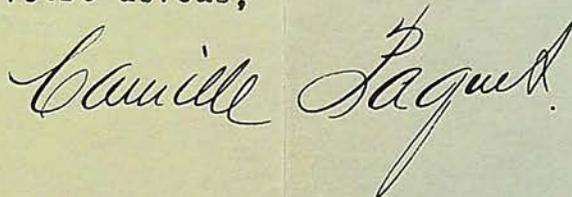
Monsieur et Cher Confrère,

Pour me conformer au désir du Conseil du Comté d'Hochelaga manifesté en son assemblée régulière du 11 courant, je vous fais part de la résolution suivante adoptée par ce conseil:

"Le Secrétaire donne au conseil communication
"d'une lettre de M.J.S.A. Ashby, secrétaire-trésorier du
"bureau des délégués des Comtés d'Hochelaga & de Jacques-
"Cartier, réclamant la somme de deux cent trente-neuf
"dollars & trente-trois centins (\$239.33) pour assitance
"des délégués service d'un secrétaire, d'un aviseur légal
"etc., concernant le mettoyage de la 6ème section de la riviè-
"re Bouchard exécuté en Octobre 1924."

"Sur proposition de M. Paré, cette lettre
"est laissée sur la table et le secrétaire est chargé d'écrire
"à M. Ashby, pour plus amples détails et notamment de s'infor-
"mer si les corporations de Cité ou de ville du Comté de
"Jacques-Cartier, comme Lachine, Dorval, etc., contribuent
"pour leur quote part à ces frais spéciaux et si oui dans
"quelle proportion."

Votre dévoué,



Lachine, 31 mars 1925.

La Municipalité du Comté d'Hochelaga,

doit au

Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga
et de Jacques-Cartier.

Re: Rivière Bouchard.

Dorval

Pour assistance des Délégués, service de secrétaire, service d'un aviseur légal, etc, concernant le nettoyage de la Rivière Bouchard (6ième Section) exécuté en octobre 1924, selon résolution du Bureau des Délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier, en date du 15 septembre 1924, et ayant occasionné des frais au montant total de \$ 507.77 sur lequel il a été payé par la Cité de Lachine et la Ville de Dorval la somme de \$ 98.52, laissant une balance de \$ 409.25, qui doit être partagée au prorata de l'évaluation de chaque comté, selon résolution du dit Bureau des Délégués en date du 7 janvier 1925, laquelle est de \$ 2,735.00,00 pour le comté de Jacques-Cartier de \$ 2,471.387.00 pour le comté d'Hochelaga donnant pour le dit comté d'Hochelaga la somme de \$ 194.45

J. S. A. ASHBY

NOTARY & C.S.C.D.M.



DEPOSITARY OF THE MINUTES OF

L. FOREST,
PUBLIC NOTARY

A. N. LEPAILLEUR,
PUBLIC NOTARY

No. 15.-19TH, AVENUE,

LACHINE, QUE. 10 juillet - - - 192 5

Monsieur

Monsieur:-

A plusieurs reprises déjà je vous ai demandé le
paiement de votre compte au montant de \$
25 livière Touchard pour votre immeuble No.
du cadastre de
et n'ai reçu aucune réponse encore.

J'ai été averti par le Bureau des Délégués des
Comtés d' Hochelaga et de Jacques-Cartier, à défaut d'un
prompt règlement, de prendre des procédures en recouvrement.

J'ose croire que vous le suivrez sans délai.

Voire tout dévoué.

J. S. A. Ashby,

Sec. ex officio du Bureau des Délégués des C.

Hab J.C.

Paris

PAQUET ET LAROSE
NOTAIRES
92-EST, RUE NOTRE-DAME
MONTREAL
TEL: MAIN3104.

MONTREAL, 25 juillet 1925.

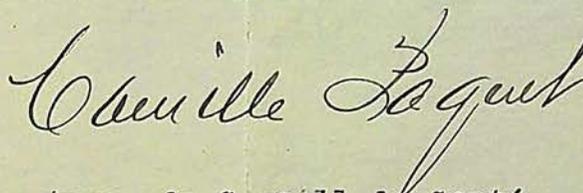
M. J.S.A. Ashby, Notaire,
LACHINE, P.Q.

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du 10 du mois courant au sujet de votre réclamation comme secrétaire du bureau des délégués des Comtés d'Hochelaga & de Jacques Cartier, je suis chargé de vous informer que la Corporation du Comté d'Hochelaga est prêt à payer la quote part à laquelle elle est tenue dans cette affaire.

Or d'après la répartition faite c'est notre Corporation qui est appelée à payer la plus grande partie de ces frais, alors que c'est elle qui est la moins intéressée, tant au point de vue de l'étendue qu'à celui de l'évaluation.

Votre tout dévoué,



Sec.-tres. du Conseil du Comté
d'Hochelaga.

CP./AL.

PAQUET ET LAROSE
NOTAIRES
92-EST, RUE NOTRE-DAME
MONTREAL
TEL: MAIN 3104.

MONTREAL, 31 juillet 1925.

M. J.S.A. Ashby, Notaire,
LACHINE, P.Q.

Mon Cher Confrère,

Il va sans dire que votre réclamation ne m'est pas personnelle.

Ceci posé, je vous fais part que j'ai transmis une copie de votre lettre à M. P. Lemieux, mon Préfet et que j'attends ses instructions.

J'ajoute que la position prise dans ma dernière lettre m'est dictée par le Conseil de mon Comté à sa dernière assemblée générale.

Votre dévoué confrère,

Camille Paquet

CP./AL.

PAQUET ET LAROSE
NOTAIRES
92-EST, RUE NOTRE-DAME
MONTREAL
TEL: MAIN3104.

MONTREAL, 9 septembre 1925.

M. J.S.A. Ashby, Notaire,
15 - 191^{ème} Avenue,
LACHINE, P.Q.

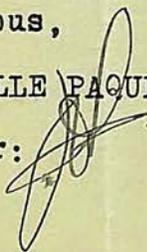
Mon Cher Confrère,

Je convoque pour lundi 14 courant à une
heure de l'après-midi (heure avancée), à mon bureau, une
assemblée spéciale du Conseil du Comté d'Hochelaga pour
étudier votre réclamation.

Je compte sur votre présence sans faute à
cette assemblée.

Bien à vous,

CAMILLE PAQUET,

par: 

AL/

Lachine, 19 août 1925.

Mr. .

Monsieur:-

Je constate que votre compte du au Bureau des
Délégués des Comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier,
au montant de \$ re Rivière Bouchard,
pour votre immeuble No. du cadastre de

n'est pas encore payé malgré de nombreux appels.

Je regrette d'avoir à vous dire que c'est le
dernier appel qui vous est fait par la présente.

Votre tout dévoué

J.S.A.Ashby,

Sec.-Trés C.M.C.J.C. et Sec.ex officio
du Bureau des Délégués des C.H.& J.C.

Beauregard & Labelle

Avocats

90, rue St-Jacques

BATISSE VERSAILLES

Montreal, 17 septembre 1925.

Monsieur J.S.A. Ashby, Notaire,
15, 19^{ème} avenue,
Lachine,
P.Q.

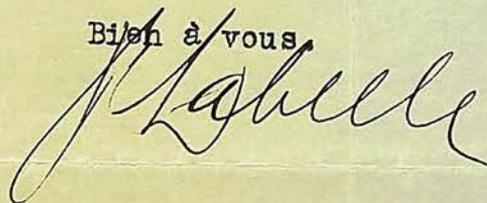
Cher Notaire,

Le Conseil de comté d'Hochelaga représenté par son Préfet et les Maires Léonard et Paré m'ont demandé une opinion sur la réclamation de \$183.00 qui aurait été faite au Conseil de Comté d'Hochelaga par le bureau des délégués des Conseils d'Hochelaga, de Jacques-Cartier, etc.

Les explications qu'ils me fournissent ne sont pas suffisantes pour me permettre de donner une opinion et je vous serais reconnaissant de bien vouloir me dire en vertu de quel règlement, procès-verbal ou résolution cette somme est réclamée.

Si vous le préférez, sur un téléphone de votre part, nous pourrions prendre un appointment et vider cette question.

Bien à vous,



JEL/TC

le 19 septembre.--- 5.

A Mtre J.E.Labelle, Avocat, C.R.,
90, rue St-Jacques,
Montréal. P.Q.

Cher Monsieur:

Re Comté d'Hochelaga.-

En réponse à votre lettre datée du dix-sept courant que j'ai reçue hier, je serai toujours à votre disposition pour discuter ce compte dû par le Comté d'Hochelaga.

Probablement que ce serait le soir qu'il vous conviendrait le mieux pour régler cette affaire, je pourrai vous attendre à mon bureau, à Lachine, soit lundi soir ou mardi soir de la semaine prochaine, entre huit et neuf heures.

Votre bien dévoué,

AA/YD.

Statement

Folio _____

3 Nov. 1925

M. J. S. G. Ashby

Notari.

To

T. J. Heyman Dr

Terms _____

Sec. Tris.

1925
juillet

Janv. 11

Publication

Re-Rivier Bouchard # 1.⁰⁰

juillet 26

Publication - Re
Monte St Remi et
St Jean.

1.⁰⁰
2.⁰⁰

Une remise officieuse

T. J. H.

12 décembre - - 5

Mtre C. Paquet, N.P.,

Sec.-Tr s. C.M.C.H.

92 Est, rue Notre-Dame,

Montréal.

Cher Monsieur:-

Je n'ai pas eu de nouvelles au sujet
du compte dû par votre comité au Bureau des Délégués
des comités d'Haehelaga et de Jacques-Cartier.

Laissez-moi porter à votre connaissance
que les personnes à qui il est dû de l'argent veulent
être payées depuis longtemps. Et il faudra payer dans
le plus bref délai possible.

C'est la raison pour laquelle il est
nécessaire de forcer la collection.

Voulez-vous être assez bon de voir à
ce que ce compte soit payé d'ici au quinze courant?

Votre tout dévoué,

J.S.A.Ashby,

Par:-

PAQUET ET LAROSE
NOTAIRES
92-EST, RUE NOTRE-DAME
MONTREAL
TEL: MAIN 3104.

MONTREAL, 14 décembre 1925.

M. J.S.A. Ashby, Notaire,
LACHINE, P.Q.

Cher Monsieur,

Il était entendu que vous inviteriez les maires du Comté d'Hochelaga à aller discuter votre réclamation avec le Conseil du Comté de Jacques-Cartier à son assemblée de décembre.

Comme ils n'ont reçu aucune invitation à ce sujet, les maires de mon Comté ont tenu leur assemblée régulière ici mercredi dernier mais il n'a nullement été question de cette réclamation.

L'affaire est donc dans le même état qu'auparavant.

Votre dévoué,

Camille Paquet

CP./AL.

LE Bureau des Délégués des Comtés de Jacques-Cartier et d'Hoche-
laga

doit à
Auguste Décary, comme Inspecteur Municipal de la Ville de Dorval
re: Travaux à la Rivière Bouchard.

1924. Sept. 4.	Pour assistance à assemblée avec auto- mobile.	4 hrs.
"	11. Pour mesure et confection de plan.	4 hrs
"	Deux homme pour aider, 1 hr chacun.	2 hrs ✓
"	15. Pour assistance à assemblée avec automobile.	4 hrs.
"	17. Pour information. Automobile.	2 hrs.
"	18. Pour poser les avis et faire du me- surage, avec automobile.	10 hrs.
"	19. Pour poser les avis. Automobile.	6 hrs.
"	22. Pour information, préparer plan et spécifications.	12 hrs.
"	Trois hommes. 2 hrs chacun.	6 hrs. ✓
"	23. Pour préparer le plan et spécifi- cations.	5 hrs.
"	29. Pour information et signature du contrat, automobile.	4 hrs.
"	30. Pour adjudication des travaux.	3 hrs.
Oct. 16.	Pour inspection	1 hr.
" 19.	Pour inspection.	1 hr.
" 21.	Pour inspection.	1 hr.
" 22.	" "	1 hr.
" 23.	" "	1 hr.
" 25.	" "	1 hr.
" 27.	" vacation chez sec.	3 hrs.

Temps de l'Inspecteur Municipal. à \$1.00
de l'heure. *72 hrs*
Sous-traité pour lecture d'avis
Temps des hommes pour aider à *35 cts*
de l'heure *8 hrs.*

	72 hrs
\$	72.00
	<u>5.00</u>
\$	77.00
	<u>2.80</u>

\$ 81.80
79.80
15.00

Pour forage d'affiches et crées

Recu paiement \$ 94.80
le 20 mai 1926

Auguste Décary

31 Mai - - - - - 6

Mire Camille Paquet, Notaire,
Sec.-Trés. C.M.C.H.,
92 Est, rue Notre,
Montréal.

Cher Monsieur :-

Re Contés Hochelaga et Jacques-Cartier.

Veuillez prendre avis que le 9 juin prochain à 3h30 P.M., heure avancée, dans la salle de l'Hotel de Ville, de la Ville de la Pointe-Clairo, il y aura une assemblée du Conseil Municipal du Conté de Jacques-Cartier, et que la question du compte dû par le conté d'Hochelaga au conté de Jacques-Cartier sera discutée.

Cet avis vous est donné vu qu'il y avait déjà eu une entente entre les ~~membres~~ membres de votre Conseil et moi-même que nous les inviterions à venir discuter cette affaire.

Si les membres de votre conseil se rendent pour leur indiquée, leur question pourra être discutée la première.

Votre tout dévoué.

J.S.A. Ashby,

Sec.-Trés C.M.C.J.C.

Par:- *J.S.A.*

PAQUET & LAROSE
NOTAIRES

TELEPHONE: MAIN 3104

CAMILLE PAQUET - EX-PRÉSIDENT
DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES.
J. OSCAR LAROSE.

EDIFICE "LA SAUVEGARDE"
92 EST, RUE NOTRE-DAME

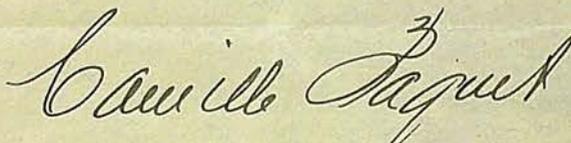
MONTREAL , 11 juin 1926.

M. J.S.A. Ashby, Notaire,
LACHINE.

Cher Monsieur et Confrère,

Je vous inclus un extrait des minutes des
délibérations du Conseil du Comté d'Hochelaga re réclamation con-
cernant rivière Bouchard.

Votre tout dévoué,



Secrétaire-trésorier au Conseil du
Comté d'Hochelaga.

CP./AL.

11 Juin - - - - - 6

M^{re} Camille Paquet, Notaire,
Sec. - Trés. C. M. C. Hochelaga,
92 Est, rue Notre-Dame,
Montréal.

Cher M^{re} et confrères:-

J'ai reçu ce matin votre lettre datée du 11 juin courant avec en même temps un extrait des minutes du comté d'Hochelaga de son assemblée du 10 juin courant.

Je vous retourne cet extrait vu qu'aucun montant n'est mentionné.

Peut-être que si votre conseil offrait la somme de \$ 150.00, que cette offre serait prise en sérieuse considération par le Conseil du comté de Jacques-Cartier; je vous dis ceci seulement pour attirer votre attention, car je ne suis pas autorisé à le faire.

Votre tout dévoué.-

J. B. A. Ashby, -

Par:-

CAMILLE PAQUET - EX-PRÉSIDENT
DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES.
J. OSCAR LAROSE.

EDIFICE "LA SAUVEGARDE"
92 EST, RUE NOTRE-DAME
MONTREAL , 11 juin 1926

✓
EXTRAIT des minutes des délibérations du Conseil du
Comté d'Hochelaga à son assemblée spéciale du 10 juin 1926.

Proposé par M. Léonard,

Secondé par M. Paré:

Que ce conseil, sans préjudice à tous ses droits au
cas de refus et sous réserve de ces mêmes droits, offre au notaire
J.S.A. Ashby de Lachine, secrétaire-trésorier du Conseil du Comté de
Jacques-Cartier, une somme de cent dollars en règlement complet et
final de toute réclamation contre la Corporation du Comté d'Hoche-
laga re rivière Bouchard.

ADOPTÉ.

Certifié véritable par le soussigné,

Camille Paquet

Secrétaire-trésorier du Conseil du
Comté d'Hochelaga.

13 octobre - - - 6

Mtre Camille Paquet, Notaire,
92 rue Notre-Dame Est,
Montréal.

Cher Monsieur:-

A la dernière assemblée du Conseil Municipal du comté de Jacques-Cartier tenue en septembre dernier, j'ai été chargé de régler avec le comté d'Hochelaga, cette question du coût dû par votre Municipalité en rapport avec la Rivière Bouchard.

En conséquence le comté de Jacques-Cartier serait prêt à accepter en règlement la somme de \$ 150.00
Cette offre est bonne jusqu'au 1er Novembre prochain.

Voulez-vous être assez bon de voir à ce que cette affaire soit réglée sans délai?

Votre tout dévoué.

J.S.A.Ashby, Sec.-Trés.C.M.C.J.C.

Par:-

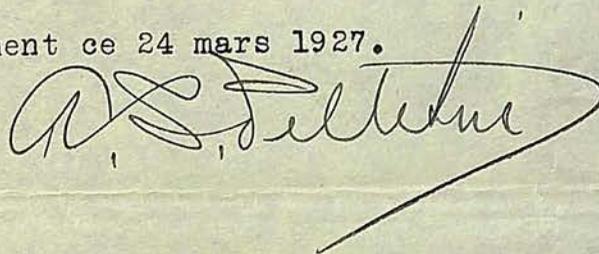
LES CONSEILS DES COMTES DE JACQUES-CARTIER ET D'HOCHELAGA

doivent à

A.S.PELLETTIER

1924, Décembre -	A diverses entrevues avec le Secrétaire-Trésorier du bureau des délégués et avis sur procédures à suivre pour préparation et mise en vigueur de l'acte de répartition concernant les travaux d'entretien exécutés dans la rivière Bouchard	\$15.00
1925 Janvier 7-	A examen et correction de projet de résolution autorisant préparation d'un acte de répartition et homologuant cet acte et forme d'avis public de la préparation et de l'homologation de l'acte de répartition	5.00
		<hr/> \$20.00

Reçu paiement ce 24 mars 1927.



LES CONSEILS DES COMTES
de JACQUES-CARTIER ET
D'HOCHELAGA

doivent à

A.S. PELLETIER

\$20.00

No du Cadastre	Noms des Propriétaires	Adresses	Etendue	Mallage	Trais	
<u>Cedule B.</u> Terrains de la Côte St Luc. Paroisse de Notre Dame de Grace						
✓ 85	Le Com. des Sœurs de Ste Anne	Lachine, P. 23 ^{er} 1925	18	1.80	1.26	
86	Bellevue Land Co.	Montreal, L Bay 15 ^{er} mai 1925 1/2 Rodolphe Bedard, 76 St Denis, Mont	24	2.40	1.68	
88	Luc. Alexandre Arsoli	Page 15 ^{er} avril 1925 533 Huron, Mont	10	1.00	.70	Ludger 1 ^{er} 325 88-4. Vallauris J.E
89	J. X. Sweeney, Francis J. Sweeney Wm. Benj. —	Cote St Antoine Mont 676 Cote St Luc 502 — " — LLL	10 1/2	1.05	.74	1/2 N.E.
90	Maxime Gougeon Sibellis —	Page 11 ^{er} mars 25 Cote St Luc 471 rue Renee St Laurent 158 Liliatreault, St Laurent	10 1/2	1.05	.74	1/2 S.O. 1/6 N.E.
91	Theophile Sweeney	737 — Cote St Antoine, L P. 10 ^{er} 25	10 1/2	1.05	.74	1/2 Entree Bureau Joseph Sweeney
92	Robert Tait	Cote Vertu P. 16 ^{er} 25 L	10 1/2	1.05	.74	1/2 Entree au Bureau Samuel Lo a Malabar C. S. 11-2143
93	William Emerson	300 B St Jas Page 12 ^{er} Jun 1925 1/2 W. J. Peary Bas 1005, Baylon, Ohio, U.S.A. Remarque à J. Logan Esq 85 St Basile, St Laurent, Mont	36	3.60	2.52	Cherie J. J. Sec. 45-15-33075 Rochon 011260
95	Luc Brud'homme Jos — " Luc — "	1281 P. 12 ^{er} 25 Cote St Luc L	30	3.00	2.10	
96	Albert Grandy	St Madeleine 17 ^{er} avril 1925 ou 158 Liliatreault, St Laurent	8	0.80	.56	
97	Luc Brud'homme Jos — "	1281 Page 12 ^{er} 25 Cote St Luc L	36	3.60	2.52	
98	William Mc. Sweeney Thomas Martin (resteur)	4/5 St L. Stanley Price Bros & Co. Quebec P. 18 ^{er} 25	48	7.80	5.36	Sheriff J. A. Bedard M. M. Veale 18-6-16-66
99	William Currie	4453 Westmount P. 13 ^{er} 25	18	1.80	1.26	1/2 E. au B. Wm Currie, Montreal A-24-62-466 Sec. 62466-PT Sec. Universelle M. Sweeney & Currie St John St. L. L. L. L. L. St. Louis, Quebec A. Currie Wm Sweeney Currie
101	— " —	P. 13 ^{er} 25 Esplanade George Lynam de West Mont, Courtes des surance. 28 Victoria St	10	1.00	.70	

No. Cad.	Noms	Adresse	Elev.	Relevage	Loais	
<u>Verrains dans la Paroisse St Laurent</u>						
141	Joseph Deslauriers	Cote St Francois Page 2 ^{er} Jan 25	33	330	231	
142	Vr. Adodat Cardinal	" " Page 7 ^{er} Mars 25	13	130	91	
PT 143	" "	" " Page 7 ^{er} Mars 25	3 3/4	0.38	26	Al. E. au B. Rue St. Laurent Corp. Ville St Laurent C. 2500 14-270-339 868 P. H. Q.
PR 143	" "	" " Page 7 ^{er} Mars 25	1/4	.03	02	
144	" "	" " Page 7 ^{er} Mars 25	12	1.20	84	
159	Emile Jesumina Emile Deslauriers	P. 20 ^{er} Ser 25 Cote St Francois L	65 1/4	6.53	4.57	
160	Emile Jesumina, fils	" P. 20 ^{er} Ser 25 L	65 1/4	6.53	4.57	
161	Jos. Deslauriers	Page 2 ^{er} Jan 25 L L	65 1/4	6.53	4.57	
162	Le meme	" Page 2 ^{er} Jan 25 L	65 1/4	6.53	4.57	
- 163	Cleophas St Aubin	Cote de Lucie P. 21 ^{er} Ser 25	65 1/4	6.53	4.57	Subdi Mar 1913 Ind Val 44-1158
- 164	Vr. Napoleon Jesumina	P. 18 ^{er} Ser 25 2. rue de l'Eglise, Ville St Laurent	51	5.10	3.57	
- 165	Cleophas St Aubin	Cote de Lucie P. 21 ^{er} Ser 25	13 1/2	1.33	95	Assurance det. de Fran. Bordeaux a. Deslauriers dit. de Jean Deslauriers a. un. March 8 1995 1-471-5474 Aubin C. Deslauriers 2-49-351954
- 166	Vr. Napoleon Jesumina	Cote St Francois, P. 18 ^{er} Ser 25	63 1/2	6.35	4.45	
- 167	Le meme	" P. 18 ^{er} Ser 25 L	1	0.10	07	
- 168	Urgel St Aubin	" Page 19 ^{er} Ser 1925	64 1/2	6.45	4.52	St Aubin N. Y. East a-14-703 92 (all tel) see H-4-7037
- 169	" "	" Page 19 ^{er} Ser 1925	64 1/2	6.45	4.52	1/2 Ouest Urgel 1/2 Est a Emmanuel
- 170	Emmanuel St Aubin	" Page 19 ^{er} Ser 25	64	6.40	4.48	
172	J. Epelophe Bessit	Cote St Francois Cote St Laurent, Page 16 ^{er} Ser 25	64	6.40	4.48	10.58
- 173	Jean Bte Lacroix	39 Page 25 ^{er} Ser 1925 Rue St Germain Ville St Laurent LL	64	6.40	4.48	Al. E. au B. Page 5 a 7 St Germain 1413 No. 192 524

Ino. Cad.	Trans	Adresse	Elect	Nettoyage	Tras
174	Ubold Gravel	P-11 per 25 Ville St Laurent	10	1.00	70
-175	Francois Martin	Cote St Francois P-14 ^{er} Ser 25	64	6.40	4.18
✓176	Leop Carriere	" Baye 24 ^{er} Ser 25 L	60	6.00	4.50
177 Pt	Le meme	" P-14 ^{er} Ser 25 L	47/4	0.48	33
177 Pt	"	" Baye 24 ^{er} Ser 25 L	47/4	0.48	33
178	Succ. Benoit Lecasabier	" " P-14 ^{er} Ser 25 9/5 Hornudas Lecasabier Cote St Francois, L	41	4.10	2.87
179	Jeanier Jasmin	Cote St Francois, P-21 ^{er} Ser 25	58	5.80	4.06
180	Theodor Martin	P-14 ^{er} Ser 25 L	58	5.80	4.06
✓181	Napoleon Ledue	P-16 ^{er} Ser 25 Vertu L	57	5.70	3.99
182	Le meme	P-16 ^{er} Ser 25 " L	11	1.10	77
183	Mme Renaud	Cote du Bois Franc L L L L	12 1/2	1.25	88
✓189	Pros Robitaille	Cote Vertu Baye 11 an. 1925	38 1/2	3.85	2.70
190	"	" Baye 11 an. 1925	9 3/4	0.98	68
191	Napoleon Troil	" Baye 20 ^{er} Ser 25 L	1	0.10	07
192	P. Cousmeian	244 ^{me} Rue Principale Baye 15 ^{er} Ser 25 St Laurent L	9	0.90	63
505	Edouard Lecasabier	Cote de Liesse Baye 7 ^{me} Ser 25	16 1/2	1.65	1.16
506	Pierre Goyer	Cote de Liesse Baye 27 ^{me} Jan 1925 R. R. 1 ^{er} - Borsal St Laurent - P-21	30	3.00	2.10
507	Lbr Daniel Lecasabier,	27 ^{me} Ste Famille, Montreal Baye 14 ^{er} Ser 1925	26	7.60	5.32
508	John Cuddily	Liesse Baye 4 ^{me} Ser 25 L	38	3.80	2.66
✓509	Masson des Hospices Gen. + N. Ste Marie Hospital	Quem. Cote de Liesse St Laurent a/s. Western Hospital Baye 15 ^{er} Ser 1925 Ouest	38	3.80	2.66

Martin Ma Martin Ma
St. Laurent P-16-173
773 - Martin Boala Park
M. Carpentier 4-61-
432 6933
Parepare J.P. a Borsal
St Laurent P-16-56
Remerci

St. En. an B.
Goyer Jos. Goyer B.
St Laurent P-9-
103888

Sub Vol 52-P739

Blanchard E.J.
R-2/35382
Ser H-3-461360

510	Louis St Germain	Leisse Page 20 ^{ans} L 1925	76	7.60	6.57	
511	Arthur Jasmin, jere	" L L L L	1	0.10	07	
512	Louis St Germain, fils	Leisse Page 20 ^{ans} L 1925	37	3.70	2.69	
514	Patrick C. Cuddily	Leisse P-18 ^{er} 25 L	75	7.50	6.25	
515	Zephirin Hebery	Leisse Pay 26 ^{er} 25	33	3.30	2.31	
516	Leopold Godfroy " Jacques Edouard Lecavalier	St Germain Page 7^{ans} 25 Leisse L	75 1/2	7.55	6.29	Leopold P. Costa G-44-331872, dec 28-13-331873 transfert a Adolphe Bischoff et Edouard Lecavalier
517	St Germain Alphonse	Leisse Page 6 ^{ans} L 25	75	7.50	6.25	
518	Lafontaine Albert St Aubin Arthur	Leisse Page 11 ^{ans} 25 P-27 ^{er} 25	190/2 144	0.03	02	Pt
519	St Aubin Arthur	St Laurent Page 3 ^{ans} 25 Page 11 ^{ans} 1925	100/21	10.05 10.02 (carpenter 678)	7.04 7.02	
520	Joseph St Aubin	Leisse P. 11 ^{er} 25 L	2 1/2	0.25	18	
521	J. Edmond St Aubin	Leisse P. 2 ^{ans} L	97 1/2	9.75	6.83	
522	Victor Gauthier	Leisse P. 14 ^{er} 25 L	75	7.50	6.25	Edouard Payval Leopold P. Costa G-44-331872 P-253-18177
523	Emile Jasmin	Leisse P. 14 ^{er} 25 L R.R. 1-63 11	74 1/2	7.45	6.22	
524	Fortinat Aubrey (Com. Leclair Rf)	Leisse Page 7 ^{ans} 25	74 1/2	7.45	6.22	
525	Josephat St. Lafontaine	Leisse P. 14 ^{er} 25 L	74	7.40	6.18	
526	Joseph et Biceas (6250) - 10.48 Montreal Eptecum Land Co. Stradi Peter St. (1200.00)	Page 3 sept 1925 30 St Jacques, Montreal - present date 1/8 Mont Raymond Mont Leisse L	74	7.40	6.18	12.58 Lecole St. 46-P-122 22 mai 1913 faites pres note a Mont E. L. Co
527	Cleophas St Aubin	Leisse P. 21 ^{er} 25 L	74	7.40	6.18	même chose que No 165
528	Sacres des St Trons de Js de Marie	Leisse P. 14 ^{er} 25 L	74	7.40	6.18	
529	" " "	Leisse P. 14 ^{er} 25 L	73 1/2	7.35	6.15	

530	Ames Lefebvre	Lesse Page 23 Mars 25	73 1/2	7.35	5.15	
531	Carsley C. P.	12 Aberdeen P. 24 Mars 25 Montreal	73	7.30	5.11	
532	Vic. Emmanuel Dobelet	Lesse Page 16 avril 25	24 1/4	2.43	1.77	
533	Joran Romain	St Laurent P. 16 Mars 25	24 1/4	2.43	1.77	
✓ 534	Reini Lheary	Aboual P. 14 Mars 25	15	1.50	1.05	
544	Stumerlee G. Club Aboual Raymond (Hotelier)	326 G. Board of Trade, Mont P. 14 Mars 25	73 1/2	7.33	5.15	
545	Narcisse Lheary Aboual Raymond	St Aubin Page 19 Juin 1925 LLL	1	0.10	07	P. Clatter J. Aboual Raymond No 200-242108
546	Ugel Lheary	Lesse Page 14 Juillet 1925	89 3/4	8.98	6.28	Aboual P.C. d'Allee No 200-13345
547	Arthur St Aubin	Lesse Page 3 Mars 25	2	0.20	14	
548	Theophile Laframboise	Lesse Page 11 Mars 1925	101 3/4	10.18	7.12	Laframboise 200 No 10-200600
549	Alphonse St Germain	Lesse Page 6 Mars 1925	172 1/2	17.25	12.08	
550	Leon Lheary	Lesse Page 25 Mars 25	89 3/4	8.98	6.28	
551	Edouard Lecavalier	Lesse Page 7 Mars 25	135 3/4	13.58	9.50	
552	Vic Bay. Lefebvre f.d. Dya.	Lesse P. 1 Mars 25	140	14.00	9.80	
553	Jos. Prud'homme	Lesse P. 14 Mars 25 L	111	11.10	7.77	
554	Mont. Inf. Securites Corp.	P. 26 Mars 25 Co. 145 St Jacques Montreal	27 1/4	2.73	1.91	Parap. re Les. P. De- Krupping of 2-1- No 13579
555	Maison des Oeuvres General + St. Anne Hospital	Terme Chemin de la Chapelle Lesse St Laurent P. 2 Mars 4/3 Western Hospital Page 15 Mars 1925	136	13.60	9.52	
556	Prud'homme Albert - " - - " - - " - Eve George Dulck	1671 Cole St. Les. Mont Page 3 Mars 25	60	6.00	4.20	
557	Truel Jannet	Lesse Page 9 Mars 25	75	7.50	5.25	
558	J. Theophile Lheary	Lesse L. P. 18 Mars 25 Mont	82 1/2	8.25	5.78	

559	J. Shephard Sheary	P. 18 ^e Ser 25	Trust 503	57.08	9.64	
560	The Gault Realty Co.	263	Page 25 ^e Ser 25 St Jacques, Trust	10.68	7.47	Rapport de la Commission A. P. Desjardins - 183760 - Rapport de la Commission A. 10-200 800.
561	Lecavalier Thosellie	Lecise P. 17 ^e Ser 25	68	6.80	4.76	
562	W. James Bodge	Lecise P. 2 mars 25	91	8.10	6.37	
563	Wilfrid Trail	Lecise Page 9 mars 1925	43	4.30	3.01	
564	John A Bodge Succ. Albert Bodge	Lecise Page 27 mars 1925	108 $\frac{1}{2}$	10.85	7.60	Bodge G. J. Testament A. 4-107615-11- 86-177616-11- Bodge J. real estate A. 41-310298-1/2 inch
565	Cuddihy Palmer & John Bros.	Charal Station Page 25	64	6.40	4.18	
566	Lecise Land Co.	222 St Jacques Trust	48 $\frac{1}{2}$	4.85	3.40	25 M. J. A. Chevalier Co. P. D. 1914-1914 241968 - St. Aubin M. J. A. Chevalier A. 47-339227 M. J. A. Chevalier Lecise A. 48-340197
567	Arthur St Aubin	Lecise Page 3 mars 25	14 $\frac{1}{2}$	1.45	1.02	
568	Therxi Laroze	Lecise P. 3 mars 1925	14 $\frac{1}{2}$	1.45	1.02	M. J. A. Chevalier Lecise A. 48-340197
569	Albert Groulx	Page - 21 ^e Ser 25 Lecise, M. J. A. - St Laurent	14 $\frac{1}{2}$	1.45	1.02	M. J. A. Chevalier Lecise A. 48-340197
570	Alphonse Groulx	Lecise, P. 4 Ser 25 - St Laurent	38 $\frac{1}{2}$	3.85	2.70	
571	Shedden ^{Commanding} Landry Co. Ltd	38	P. 14 ^e Ser 25 McLoose Trust	2.90	2.03	
572	St Aubin Octave " Pierre	P. 21 ^e Ser 25 L	40	4.00	2.80	
<u>Terrains dans la Paroisse de la Pointe Claire.</u>						
68	Succ. Chs Deslauriers	Stratford, LLL	65	6.50	3.85	M. J. A. Chevalier Lecise A. 48-340197
<u>Terrains dans la Paroisse de Laclue</u>						
907	Succ. A. J. Thavres Thavres Kennell Sydney Richard	709 Ave des Pins 104 St Marc 119 Cedar 72 Seafort	40	4.00	2.80	M. J. A. Chevalier Lecise A. 48-340197
	Estate of Amos Thavres Jr	1 Montreal Trust Co. L 11 Place d'Armes, Montreal				M. J. A. Chevalier Lecise A. 48-340197

No du Ca	Trans	Adresse	Classe	Travail	Age	Levier	Notes
906	Succ. G. J. Daves	Page 26 mars 25 L	88	8.80	6.16	Daves G.J. Pas. G-18-422633 Pas. H-18-438127 Codi. G-18-422634 Pas. H-18-438127 Cart. 48-438340	
905	Canadian N. Railways System	Page 30 mai 1925 LL	52	5.20	3.64		
✓904	Les Theriaciens de Lo. Bayes	P-16 ser 25 4/5 Anso P. 167 Hles Commis, Trust	L	55	5.50	3.85	X
903	"	P-16 ser 25	L	82	0.85	.64	X
902	Thomas Reedy Co	4/5 National Trust Co, Trust Page 24 avril 1925	L	45	4.50	3.15	Cart. 3-438340 Pas. H-18-438127 Codi. G-18-422634 Pas. H-18-438127 Cart. 48-438340
901	"	Page 27 avril 1925 L	L	41	4.10	2.87	Cart. 3-438340 Pas. H-18-438127 Codi. G-18-422634 Pas. H-18-438127 Cart. 48-438340
900	Andrew J. Daves	The Royal Trust Co, Real Estate Trust P-28 ser 25	L	25	2.50	1.75	Daves G.J. Codeville A-18-422634 Pas. H-18-438127 Codi. G-18-422634 Pas. H-18-438127 Cart. 48-438340
899	Marcie Anne Paradis G. Alphonse Lalanc	Page 23 juillet 1925 362 Broadway, Lachine	L	45	4.50	3.15	Levier 3 fois Alphonse Paradis est la partie est W-15- R 441
✓898	Summerlea G. Club.	P-14 ser 25 L	L	32	3.20	2.24	Bigford de R. à Summerlea Golf Club, Vault 18- 368-453174 R 2-D
897	Louis G. Duesnel Summerlea Golf Club	P-14 ser 25 L	L	140	14.00	9.80	Passerelle W. of Pas. A-1-7844 Codi. A-1-7844 Cart. 3-1-7843 (C. G. Duesnel) et long
896	Raymond Bonat Summerlea G. Club	P-14 ser 25- 4/5 McIntyre, 156-1er sup Trust	L	40	4.00	2.80	J. G. O. Luch Droits
895	Aubry Lortmeat	Leise Page 7 mars 25	L	40	4.00	2.80	X
✓894	George Marcil	Page 27 avril 1925 Marche Trust 228-41 Jacques	L	38	3.80	2.66	X
887	"	Page 22 avril 1925 LL	L	63	6.30	4.41	X
886	Shornbay Land Co. Ltd	Page 1er juin 1925 Trust Shornbay, garant Leclercq, 100-502 Ave. P. LL	L	52	5.00	3.64	X

660.65
396.27

\$ 1056.92

No du Ca.	Noms	Adresse	Élect. (relogage)	Loais
875	Les Sœurs de Jésus Marie	Angle Joliette & Ste Catherine, Montréal	15	1.50 1.05
876	Charles Lévesque J. de Gervais Royal Int Golf Club	12 St Joseph, L'Assommoir	10	1.00 .70
			6397	660.60 462.85

Auguste Lévesque inspecteur

639.70
5957.00
44.70

388.80
44.70
344.10

6397
383.82
344.10
39.72

6397
319.85

428.
44
384.00

Reçu sur intérêts
660.60
462.55
1123.15

Sur le montant ci joint
prendre pour 595.00
de la balance pour
courir autres
depenses
528.15
1123.15

Compte J. S. LaSalle.

1924				LaSalle	LaSalle	Payable par LaSalle	Payable par les autres
Mai	6	Correspondance avec Sirin & Co. pour le journal	5.00			5.00	
		Copies de requêtes et de lettres pour le journal	10.00			10.00	
Juin	30	Arès aux délégués re. as. du 16 juillet	12.00			12.00	
"	"	Recommandation des arès	77			77	
Juillet	16	Assistance à assemblée du 16 juillet	25.00			25.00	
"	17	Rédaction Procès-Verbal du 16-17	5.00			5.00	
"	23	Mise en demeure à L. de LaSalle & V. Boerst	15.00			15.00	
Août	15	Arès d'assemblée du 4 sept. + au registre	15.00			15.00	
Sept	4	Assemblée du 4 sept - assistance	15.00			15.00	
"	5	Rédaction procès-verbal d'assemblée du 4 sept	5.00			5.00	
"	5	Temp. extraits de procès-verbal R. Boerst	20.00			20.00	
"	6	Arès à 2 délégués re. gouvernement d'assemblée du 15 sept	2.00			2.00	
"	15	Assistance à assemblée du 15 sept	15.00			15.00	
"	16	Rédaction des minutes de l'assemblée du 15 sept.	5.00			5.00	
"	18	Copie résolution à Aug. Boerst	2.00				
"	"	Entrevue avec Aug. " 1 1/2 hr.	10.00	10.00	10.00		10.00
"	19	" " " 1 hr.	7.00	7.00	7.00		7.00
"	21	" " " 1 hr.	7.00	7.00	7.00		7.00
"	29	" " " 1 hr.	7.00	7.00	7.00		7.00
"	29	Contrat Aug. Boerst et sous-journier	25.00		25.00		25.00
"	21	Blancs de cautionnement	2.00		2.00		2.00
Oct	27	Entrevue à Aug. Boerst et acceptation des travaux - 1 hr.	7.00	7.00			7.00
Nov	20	Telephones à St-Hescaire, St-Fr. P. Boerst	5.00		5.00		5.00
"	22	" P. Boerst, St-Laurent 1 hr.	5.00		5.00		5.00
"	20	Travail sur repartition 1 journée	30.00		30.00		30.00
"	21	" " " 1 journée	30.00		30.00		30.00
"	28	Recherches arides 1 journée	30.00		30.00		30.00
"	28	Subventions re recherches	5.25		5.25		5.25
"	30	Travail sur repartition 1/4 journée	12.50		12.50		12.50
Décem	1er	" " " 3/4 de jour	19.25		19.25		19.25
		Arès d'assemblée pour homologation acte de repartition	10.00			10.00	
		Assistance à assemblée pour homologation acte repartition	15.00			15.00	
		Rédaction des minutes d'as. du 28	5.00			5.00	
		Appel des arès d'homologation	15.00				15.00
		Reception des comptes, dont corresp.	100.00		100.00		140.00
		Assistance des maries	20.00			210.00	33.12
		Compte d'Auguste Boerst	94.80				71.80
		" A. S. Pelletier, arbit.	98.00			98.00	

1924
December

6 copies acte de partition,
A. N. Pelletier, avocat

66.43

20.00

payé

2000
7.00

20.00

66.43

528.15

507.77

Auguste Dickey inspecteur

Assistance des maires

	16 juillet 24	4 sept. 24	15 sept 24	7 juil 25	Total	\$	
Arthur Deslauriers	1	1	1	1	4	40	Payé
Cleophas St Aubin	1	1	1	1	4	40	Payé
Hyacinthe St Pierre	1	1	1	1	4	40	Payé
Pierre Lemay	1	1	1		3	30	Payé
Adrien St Onge		1	1	1	3	30	Payé
Joseph Leroux		1	1	1	3	30	Payé
					21		

210.00

Depenses l'ancien juge

Caisse Re Riniere Bouchard Receites.

Paul Léves

1925						
Jan	10	Theophile Beary, no 91 Vel. Cole St Luc	1.05	74	JSA	
"	11	Wald Group, no 174 Par. St Laurent	1.00	70	JSA	
"	11	J. B. Beary - no 874 P. Laclune	.08	.05	JSA	
"	11	Joseph M. Aubin, no 530 P. St Laurent	.25	.18	JSA	
"	12	Luc Prud'homme val. 48097 Cote St Luc	6.60	4.62	JSA	
"	13	William Currie, 99-101-V. Cote St Luc	2.80	1.96	JSA	
"	14	Srs du St. Marie de Jesus et de Marie no 528+529 Paroisse St Laurent et 874+875 P. Laclune	22.55	15.79		38.34
"	14	Sumner Golf Club, no 544 de Par. St Laurent, 898, 896+897 P. Laclune	28.53	19.99		48.52
"	14	Victor Group, 522 Par. St Laurent	7.50	5.25		12.75
"	14	Joseph St. Laframboise, 525 P. St Laurent	7.40	5.18		12.58
"	14	Jos. Prud'homme 553 P. St Laurent	11.10	7.77		18.87
"	14	Alexandre Group, 570 P. St Laurent	3.85	2.70		6.55
"	14	Thommas Levesque, 178 P. St Laurent	4.10	2.87		6.97
"	14	Francis Martin, 175 P. St Laurent	6.40	4.48		10.88
"	14	Theodor Martin, 180 - P. St Laurent	5.80	4.06		9.86
"	14	Reni B. Beary, 534 P. - "	1.50	1.06		2.56
"	14	Emile Jasmin, 523 P. - "	7.45	5.22		12.67
"	14	The Shedd Forwarding Co. Ltd, 571 P. St Laurent	2.90	2.03		4.93
"	16	Robert Fair, 92 Village Cote St Luc -	1.05	74		1.79
"	16	Romain Joran, 533 Paroisse St Laurent	2.43	1.72		4.15
"	16	Luc Lo. Boyer, 903-904 Par. Laclune	6.35	4.45		10.80
"	16	Napoleon Ledue, 181+182 P. St Laurent	6.80	4.76		11.56
"	17	Therese Levesque, no 561 P. St Laurent	6.80	4.76	JSA	11.56
"	17	V. Napoleon Jasmin, no 164-166-167 P. St Laurent	11.55	8.09	JSA	19.64
"	17	Patrick C. Cuddy, no 514 P. St Laurent	7.50	5.25	JSA	12.75
"	18	William McRobell, no 98 Vel. Cole St Luc	4.80	3.36	JSA	8.16
"	18	J. Theophile Beary, no 558+559 P. St Laurent	13.33	9.33	JSA	22.66
"	19	Urgel St. Aubin, no 168+169 - "	9.70	6.75	JSA	16.45
"	19	Emmanuel - no 169 + 170 - "	9.60	6.77	JSA	16.37
"	20	Emile Jasmin - nos 159-160 P. St Laurent	13.06	9.14	JSA	22.20
"	20	Napoleon Noel - no 191 - P. St Laurent	10	07	JSA	.17
"	21	Albert Group - no 569 - P. - " - "	1.45	1.02	JSA	2.47
"	21	Jasmin Jasmin - no 179 - P. - " - "	5.80	4.06	JSA	9.86
"	21	Joseph St. Aubin - no 572 - P. St Laurent	4.00	2.80	JSA	6.80
"	21	Georges St. Aubin no 163-165-167 P. - "	15.26	9.70	JSA	25.96
"	23	Com. Les Sts Anne no 85 Village Cote St Luc	1.80	1.26	JSA	3.06
"	24	The Cradock Simpson Co.	8.40	5.28	JSA	13.68

Argent Payé re Rivière Beauclaud

1925 mars	9	Payé à Joseph Leroux, re Rivière Beauclaud assés assemblées 4 et 15 sept 1924 et 7 Janv 1925	\$ 30.00	✓
"	11	Payé Albert Wong	30.00	✓
"	11	Payé Célestin Deslauriers, assistance aux assemblées des 16 juillet, 14 et 15 sept 1924 et 7 janvier 1925, re Rivière Beauclaud	40.00	✓
"	11	Payé C. St-Lubin, assistance aux assemblées 16 juillet, 14 et 15 septembre 1924 et 7 janvier, re: Rivière Beauclaud	40.00	✓
"	11	Payé Hoya. St-Luce, assistance assemblées, 16 juillet 14 sept et 15 sept 1924 et 7 janvier 1925, re Rivière Beauclaud	40.00	✓
"	11	Pierre Lemieux, assistance assemblées des 16 juillet 14 et 15 sept 1924 re: Rivière Beauclaud	30.00	✓
"	14	Payé au Comte de Jacques-Casimir suivant bullet exemplé par ce dernier pour payer les contracteurs Raffaele Agente, et du ce jour Capital	6 00 00	
		Intérêt accu à ce jour	10 75	
1926 mai	26	Payé à Auguste Lecuyer re Rivière Beauclaud, suivant compte acquitté	94 80	
1927 mars	24	Payé à M ^r A. S. Beletier, avocat de Laclure, re consultations etc concernant la Rivière Beau- claud \$98.00 \$20.00	118 00.	

			Coût	Frais	Total
1925	fév	24	6.96	4.86	11.82
"	"	25	8.98	6.28	15.26
"	"	25	3.30	2.31	5.61
"	"	25	10.68	7.47	18.15
"	"	26	2.73	1.95	4.68
"	"	27	0.3	.02	.05
"	"	28	2.50	1.75	4.25
marc	"	2	8.10	6.37	14.47
"	"	2	9.75	6.83	16.58
"	"	3	1.28	.89	2.17
"	"	3	1.45	1.02	2.47
"	"	3	1.68	1.18	2.86
"	"	6	14.00	9.80	23.80
"	"	7	2.91	2.03	4.94

La Ville de L'Assommoir doit au Bureau des Hydrographes des Comptes d'Assommoir et de J. Carlier

Concernant les frais encourus par le dit Bureau à raison de certains travaux de réparation qui ont été faits dans le cours d'eau appelé Rivière Beauclerc et se versant dans L'Assommoir, dans le Port St Louis. Ces frais, en total, s'élevent à la somme de \$507.77. Le dit Bureau a décidé de répartir le coût de ces frais sur les diverses municipales intéressées en raison de l'étendue du terrain égoutté dans chaque commune des dites municipales par rapport à l'étendue totale qui est de 6397 arpents

Numero du terrain égoutté	Arpents	Arpents
880	_____	68
879	_____	16
878	_____	75
876	_____	75
875	_____	63
871	_____	12 ³ / ₄
872	_____	27
867	_____	35
868	_____	5
865	_____	50
866	_____	30
874	_____	³ / ₄
867	_____	9 ¹ / ₄
868	_____	20
872	_____	20
875	_____	15
876	_____	10
		531 ¹ / ₄

1975

La proportion par arpent étant de .073 nous avons comme proportion dans le total des frais ci-dessus la somme de \$ 38,82

Mars 6

Recu de la Ville de Dorval re Riviere Beau-
chard suivant compte ci-dessus

gsoa 38.82

Mars 7

Recu de Fortunat Aubry, lots nos 824
Par. St Laurent et 896 P. Laclue
La Cité de Laclue doit au Bureau des Travaux
pubs des Cantons d'Hochebourg et de Jacques
Cartier.

11.45 8.02

gsoa 19.47

Concernant les frais encourus par le dit Bureau
à raison de certains travaux de réparations
qui ont été faits dans le cours d'eau appelé
Rivière Beauchard et se versant dans
Dorval, dans le lac St Louis. Ces frais,
en total, s'élevaient à la somme de \$ 507.77
Le dit Bureau a décidé de répartir le coût
de ces travaux sur les diverses muni-
cipalités intéressées en raison de l'état
dne de terrain égoutté dans chacune
des dites municipalités par rapport à
l'étendue totale qui est de 6397 ar-
pens.

Numero du terrain coté. Grandeurs égoutté par
no. en arpent

907	40
906	88
905	52
904	55
903	8 1/2
902	45
901	41
899	45
898	32
897	140
896	40
895	40
894	38
887	63
886	62
882	62

La proportion par arpent étant de .073 nous avons comme proportion dans le total des frais ci-dessus la somme de \$ 597.70

Date	Day	Description	Debit	Credit	Balance
1925	7	Reçu de Cité de Lacluse, pay cheque, re Rivière Bouchard suivant détail ci-joint donné			59.70
"	9	Wilfrid Noel no 563 P. St Laurent	4.30	3.01	7.31
"	9	Janner Noel - no 557 P. St Laurent	7.50	5.25	12.75
"	9	Edouard Martin no 867-872 P. St Laurent	2.93	2.05	4.98
"	9	" " no 867-872 " "	6.20	4.34	10.54
"	11	Marguerite Gagnon 90 Rue. Cole St Luc	1.05	.74	1.79
"	11	Albert Lafontaine, 518 P. St Laurent	10.00	7.04	17.04
"	11	Theophile Lafontaine 548 P. St Laurent	10.18	7.12	17.30
"	14	Reçu du Comte de J.-C., difference du credit escompte de \$ 600.00 et de compte payé à l'entrepre- neur Raffaele Giulite			5.00
"	18	Stipie Land Co, no 882 P. Lacluse	5.20	3.64	8.84
"	23	Emet Laforte - no 530 P. St Laurent	7.35	5.15	12.50
"	26	Estate Amos Barnes, no 906-907 P. Lacluse	12.80	8.92	21.76
"	27	John A. Dodge, no 564 P. St Laurent	10.85	7.60	18.45
"	31	George et René Lamer, no 556 P. St Laurent	6.00	4.20	10.20
"	31	Chas. L. Lamer, no 876 P. Lacluse	1.00	.70	1.70
"	31	Reçu du Comte de Jacques-Carlott Re: Note - Part aux frais de nettoyage de Rivière Bouchard suivant compte fourni le 11 mars 1925.			214.80
"	4	Palmer John Cuddeby, 565 P. St Laurent	6.40	4.48	10.88
"	4	John " " 508 " "	3.80	2.66	6.46
"	6	Ces. St Germain - no 517 - P. St Laurent	7.50	5.25	12.75
"	6	" " 549 " "	17.25	12.08	29.33
"	7	Edouard Lecaslier, 505 P. St Laurent	11.65	1.16	2.81
"		516 " "	7.55	5.29	12.84
"		551 " "	13.58	9.50	23.08
"	11	Aras Rohitacelle, no 188-190 P. St Laurent	4.83	3.38	8.21
Avril	15	Succ. Alexandre Orsoli, no 88. Cole St Luc	1.00	.70	1.70
"	15	Ph. Cousineau, no 192 P. St Laurent	.90	.63	1.63
"	15	Tr. Home & Gen. Hospital, 509-555 P. St Laurent	17.40	12.18	29.58
"	16	M. Emu Hebert, no 532 P. St Laurent	2.43	1.72	4.15
"	17	Albert Gagné, no 96 Cole St Luc	.80	.56	1.36
"	20	Louis St Germain - no 512 P. St Laurent	3.70	2.59	6.29
"		" " no 510 " "	7.60	5.32	12.92
"	22	George Mercier, no 894-887-865-866 P. Lacluse	18.98	11.33	29.31

1925	avril	24	C.P. Carstey, No 531 P. St Laurent	7.30	5.11	gpa	12.41
"	"	24	Shanes Estates, No 902 P. Laclune	4.50	3.15	gpa	7.65
"	"	25	J. de Lacroix, No 173 P. St Laurent	6.40	4.48	gpa	10.88
"	"	27	Shanes Estates, No 901 P. Laclune	4.10	2.87	gpa	6.97
mai	"	9	Marcel George, No 868 P. Laclune	2.50	1.75	gpa	4.25
mai	"	23	Belleme Land Co. Ltd	2.40	1.68	gpa	4.08
mai	"	31	Montreal Golf Club, No 878-876 P. Laclune	12.75	12.75	gpa	25.50
"	"	31	C.N.P. No 905 P. St Laurent	5.20	3.64	gpa	8.84
juin	"	1er	Shoreway Land Co, No 886 P. Laclune	6.00	3.64	gpa	8.64
juin	"	2	Jos. Deslauriers, Nos 141-161-162 P. St Laurent	16.36	11.96	gpa	28.32
juin	"	12	Wm Emerson, No 93 Cote St Luc	3.60	2.52	gpa	6.12
juin	"	17	Cie des Manufacturiers de Laclune No 868 P. Laclune	2.00	1.40	gpa	3.40
juin	"	19	St. Raymond, No 545 P. St Laurent	.10	.07	gpa	.37
juin	"	27	Pierre Goyer - No 506 P. St Laurent	3.00	2.10	gpa	5.10
juillet	"	14	M. Daniel Lecarolier, 507 P. St Laurent	7.60	5.32	gpa	12.92
"	"	14	Ngel Decary 546 P. St Laurent	8.98	6.28	gpa	15.26
"	"	16	J. Epalapha Benoit, 172 P. St Laurent	6.40	4.48	gpa	10.88
"	"	23	Marie-Luce Coradio, 899 P. Laclune	4.50	3.15	gpa	7.65
sept	"	3	Gohier-Beggs, No 526 P. St Laurent			gpa	22.48
1927	mars	23	Ricou du Comte d'Archevalaga, de quatre-foit aux frais de nettoyage de la Brinere Bouchard,			150.00 gpa	

Paroisse P. Claire

Paroisse Claire

Paroisse

Paroisse

Summerdale

Paroisse
Lachine

Paroisse
Lachine

Village de la Colbe
St. Charles

